20e ANNÉE — T. 39 N° 872 — 20 MAI 1938

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.
ABONNEMENTS : France un an : 35 fr.
Étranger; un an : 40 ou 43 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Actes du Saint-Siège.

Action catholique.

La notion chrétienne de la liberté et de la tolérance.

Polonais et Lithuaniens.

La guerre en Espagne.

Le gouvernement français.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Église catholique et racisme

Lettre de la S. C. des Séminaires à S. Em. le card. Baudrillart (13. 4. 38) (1).

SACRÉE CONGRÉGATION
DES SÉMINAIRES
ET UNIVERSITÉS

Rome, le 13 avril 1938.

EMINENCE,

L'année dernière, à la veille de la nativité de Notre-Seigneur, l'auguste Pontife heureusement régnant, dans son allocution aux éminents cardinaux et aux prélats de la Curie romaine, parla avec tristesse de la grave persécution qui sévit, comme tout le monde le sait, contre l'Eglise catholique en Allemagne (2).

Mais la principale affliction du Saint-Père vient de ce que, pour excuser une si grande injustice, on fait intervenir des calomnies impudentes et qu'on répand partout les doctrines les plus pernicieuses, faussement colorées du nom de science, dans le but de pervertir les esprits et d'en arracher la vraie religion.

En face de cette situation, la Sacrée Congrégation des études enjoint aux Universités et aux Facultés catholiques d'appliquer tous leurs efforts et leur activité à défendre la vérité contre l'envahissement de l'erreur.

Aussi les maîtres devront-ils s'appliquer, de tous leurs moyens, à emprunter à la biologie, à l'histoire, à la philosophie, à l'apologétique, aux sciences juridiques et morales, des armes pour réfuter avec solidité et compétence les assertions insoutenables qui suivent :

1° Les races humaines, par leurs caractères naturels et immuables, sont tellement différentes que la plus humble d'entre elles est plus loin de la plus élevée que de l'espèce animale la plus haute.

2° Il faut, par tous les moyens, conserver et cultiver la vigueur de la race et la pureté du sang ; tout ce qui conduit à ce résultat est, par le fait même, honnête et permis.

3° C'est du sang, siège des caractères de la race, que toutes les qualités intellectuelles et morales de l'homme dérivent comme de leur source principale.

4° Le but essentiel de l'éducation est de développer les caractères de la race et d'enflammer les esprits d'un amour brûlant de leur propre race comme du bien suprême.

5° La religion est soumise à la loi de la race et doit lui être adaptée.

6° La source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique est l'instinct racial.

7° Il n'existe que le Kosmos, ou l'Univers, être vivant ; toutes les choses, y compris l'homme, ne sont que des formes diverses s'amplifiant au cours des âges de l'universel vivant.

8° Chaque homme n'existe que par l'Etat et pour l'Etat. Tout ce qu'il possède de droit dérive uniquement d'une concession de l'Etat.

A ces propositions si détestables, on pourra d'ailleurs en ajouter facilement d'autres.

Le Très Saint-Père, préfet de notre Sacrée Congrégation, a l'assurance, Eminentissime Seigneur, que vous ne négligerez rien pour amener à leur plein effet les prescriptions contenues dans cette lettre.

En m'acquittant du devoir de vous en faire part, je vous exprime mes sentiments très respectueux en baisant humblement la pourpre sacrée.

De votre Eminence révérendissime le très dévoué serviteur *in Christo.*

ERNEST RUFFINI,
secrétaire.

(1) Cf. *Croix* (11. 5. 38).
(2) Réponse de S. S. Pie XI aux vœux du Sacré Collège (24. 12. 37). Cf. *D. C.*, t. 39, col. 67. [Note de *la D. C.*]

Le monde actuel et les Missions

Discours de S. S. Pie XI à l'audience des œuvres pontificales missionnaires (28. 4. 38)

Le 28 avril 1938, les membres des Conseils supérieurs des Œuvres pontificales missionnaires ont été reçus, dans la salle du Consistoire du Vatican, en une audience solennelle.

*En réponse à une adresse lue par le cardinal Fumasoni-Biondi, préfet de la Congrégation de la Propagande, le Souverain Pontife a prononcé un discours que nous traduisons d'après l'*Osservatore Romano *du* 1. 5. 38 :

Il suffirait, certes, de rappeler ce que Sa Sainteté avait eu l'occasion d'appeler le jour précédent : la joie visible de son cœur paternel, la joie de voir ceux qui étaient venus parce que cela signifiait voir une réunion choisie de fils de toute l'immense famille mondiale qu'ils représentent d'une façon si réelle ; parce que c'est à cette assemblée mondiale de la famille qu'atteint et a coutume d'atteindre votre main bienfaisante porteuse d'un si grand réconfort.

C'est donc une grande joie de les voir, de les saluer et de leur donner la plus cordiale bienvenue, cette bienvenue que le Père donne continuellement aux fils qui viennent le trouver, et de leur donner, en anticipant, les bénédictions les plus chaudes, à eux qui savent bénir en faisant du bien. C'est là précisément la meilleure façon de bénir ; c'est la façon dont nous traite l'infinie bonté de Dieu, et, dirait-on, ce ne peut pas ne pas être le privilège de Dieu, bonté infinie, de bénir en faisant du bien, puisque c'est précisément le propre de Dieu.

Ces fils tant aimés sont donc entrés dans la voie élevée, très élevée, divine, de faire le bien, de bénir en faisant le bien, et leurs bénédictions arrivent partout. Ce n'est donc pas à eux, comme il a été dit avec une perfection si filiale, de remercier le Père de cette audience, mais c'est à lui de les remercier d'une visite si filiale, si joyeuse, laquelle l'oblige à dire, entre tant d'autres, trois paroles : une parole de remerciement tout d'abord, de félici-

tation ensuite, et enfin une parole d'encouragement et de bénédiction proprement dite.

Une parole de remerciement. Et non seulement à cause de leur présence, mais à cause d'une autre joie de pensée, de sentiment et de cœur, au souvenir de tout ce qui est représenté ici en fait d'œuvres accomplies. De remerciement, pour ce qui vient d'être fait, puisqu'on vient d'annoncer que, notamment, en cette année, malgré les difficultés propres aux temps actuels, on a réussi à surpasser toute fatigue ; on a réussi à se surpasser soi-même et à faire que tant d'autres se surpasseront. Car la quantité, si insuffisante soit-elle en comparaison des besoins, est considérable par elle-même puisqu'il s'agit de la somme de 3 millions recueillie en plus de celle de l'année dernière, dans les temps si terribles où nous vivons.

Le Pape vit de tristes journées en pensant à l'Europe.

Le Saint-Père n'a vraiment pas de paroles suffisantes pour manifester sa gratitude envers des fils si zélés et, en même temps et au-dessus d'eux, envers la bonté et la miséricorde divines, envers la toute-puissante et divine libéralité qui a fait d'eux les instruments de ses merveilles. C'est, du reste, ce qui doit constituer leur grand réconfort : de se sentir, de se voir dans les mains de Dieu les instruments de tant de bien, surtout dans l'angoisse des temps présents. A dire vrai, dans toute la rigueur des mots, le Pape se considère vraiment comme le plus grand bénéficiaire. En fait, il n'a pas besoin de dire à ceux qui sont accoutumés à deviner son cœur paternel à travers les choses et les événements, combien ces jours sont tristes ; et depuis quelque temps le Père de la grande famille catholique passe, voit et médite les événements de ces vieilles, antiques chrétientés du vieux monde, de l'Europe, dans les régions qui lui sont les plus voisines. Vraiment, il y a là de quoi faire pleurer. Le Pape était plus ou moins préparé à beaucoup de choses déplaisantes, mais non pas à celles qui se sont produites successivement, et dans une telle mesure. Pourtant il n'a pas assez de paroles pour remercier le Seigneur de lui avoir procuré, par tant de collaboration, précisément en ces moments, et en de telles journées, cette grande consolation, comme pour obliger son cœur et ses yeux à se détourner un moment du déplorable spectacle et à jouir de la vue des régions si vastes et éloignées, si belles et si riches de tant de promesses, où germent, croissent, fleurissent et mûrissent les magnifiques moissons des Missions qui, des Œuvres pontificales, reçoivent une si grande partie de l'aide dont elles ont matériellement besoin. Cette aide a sa place tout aussi bien que la rosée céleste si largement procurée par les croisades de prières, par cet autre apostolat mondial dans ses formes émouvantes et plus simples par l'apostolat de la prière, de la prière de l'enfance innocente jusqu'à la prière qui monte des lits de souffrance et qui s'élève au milieu des gémissements du corps et de toutes les douleurs physiques.

Les défections survenues dans le vieux monde seront providentiellement compensées par les nouvelles chrétientés jaunes et noires.

C'est une grande consolation et elle évoque d'une façon particulièrement vivante et efficace le spectacle des missions et de leur épanouissement en tous lieux, même là où on le croirait moins à cause des tourmentes humaines qui devraient tout détruire par le feu et le sang ; mais, au contraire, ces missions survivent et continuent à se multiplier dans un travail méritoire et inébranlable. On dirait que la divine Providence à laquelle appartient l'avenir prépare ces grands, ces immenses continents. Que seront ces chrétientés dans cinquante, cent, deux cents ans ? Quelle compensation auront-elles apportée à tant de défections du vieux monde ? Cela donne à penser, à méditer et à espérer délicieusement au milieu de tant de raisons de tristesse. Car c'est là précisément la grande consolation du Vicaire de Jésus-Christ et elle le sera également pour ces fils aimés : celle de savoir que l'avenir est dans les mains de Dieu. Et c'est pour notre bonheur, car ainsi seulement nous pouvons et nous devons avoir une confiance qui triomphe de toutes les tristesses. En effet — c'est triste à dire, mais c'est la vérité, — dans le présent, nous ne pouvons pas nous consoler de tant de tristesses, dans une lutte si âpre contre le mal : le présent est dans les mains des hommes et dépend beaucoup des hommes.

Tout dépend de Dieu ; mais dans le présent Dieu laisse tant faire les hommes et il laisse tant faire parce que sa patience est infinie. Un écrivain a très bien dit qu'il faut une miséricorde et une patience infinies parce que, moins grandes, elles ne suffiraient pas. Les hommes ont une si grande part dans le maniement du présent : certains connaissent la loi de Dieu et font quelque chose pour l'observer, mais beaucoup d'autres ne la connaissent pas, la méconnaissent, la méprisent et la combattent, et ils ne travaillent pas seulement sans Dieu, mais contre Dieu. Eh bien ! Dieu les laisse faire. Il voit et il pourvoit. Il voit l'avenir, cet avenir que nous ne voyons pas, mais que nous savons être entre ses mains. Et de temps en temps il nous donne quelque avant-goût de cette grande réalité.

Beaucoup de choses humaines s'élèvent puis croulent; mais la main de Dieu prépare l'avenir.

Le Saint-Père disait, en effet, que non seulement lui, dans ses quatre-vingts ans, mais ceux aussi qui étaient devant lui, dans le temps de vie que Dieu leur avait donné, ils avaient vu tant de choses humaines s'annoncer, naître, se proclamer, s'imposer pour un temps, pour tomber ensuite, précipitées dans la poussière et même dans la boue. L'expérience de la dernière grande guerre était là pour l'attester. On voulait et l'on disait qu'elle serait la dernière guerre, la fin des conflits. Tous les hommes se disaient : sa fin sera le principe du règne de la paix qui ne sera plus troublée. Au contraire, elle a été le prodrome et l'annonce d'un enfer de confusions et de conflits.

Les grands événements du jour au lendemain n'obéissent donc pas à la main des hommes. C'est là une grande joie pour tous ceux qui travaillent là où travaille la main de Dieu pour préparer les consolations de l'avenir. Le remerciement du Pape va donc très loin jusqu'à prendre une proportion grandiose pour égaler l'immense service rendu par ceux qui travaillent à étendre le royaume de Dieu à préparer un si saint avenir.

Le Pape remercie Dieu de le faire vivre dans le moment actuel; mais il envie les jeunes qui verront de grands événements.

Le Souverain Pontife continuait à dire qu'il n'avait pas l'habitude de regretter les temps présents, ni de les louer. Il remercie Dieu de l'avoir placé dans le moment actuel, mais vraiment il ne peut considérer les jeunes qu'avec une certaine envie, spécialement les plus jeunes qui ont encore

un long avenir devant eux. Il a vu beaucoup d'événements, mais eux verront beaucoup de belles choses dont la préparation immédiate sera peut-être pour eux dure et amère, mais les résultats ne peuvent manquer, même en ne comptant que sur le court itinéraire humain. Lorsqu'il pense à ce qu'il a vu — plus de quatre-vingts ans sont quelque chose, encore qu'ils soient peu de chose dans la vie d'un peuple, — il doit dire qu'en ce temps si long et si bref, il a vu bien des choses, mais certainement ses fils aimés verront combien d'autres belles choses.

Nos anciens ont vu des formes de bien que nous ne connaissons plus ; mais, nous aussi, nous voyons des formes de bien qu'ils n'ont pas connu : par exemple, le prodigieux épanouissement des Missions, le réveil de la conscience missionnaire, le développement admirable de la dévotion eucharistique, les promesses et les réalités de bien suscitées partout avec grand élan par l'Action catholique qui est la vie chrétienne intense et qui produit, dans les Missions aussi, tant de si beaux fruits dont les Missions de l'Inde et de la Chine ont donné encore la preuve et l'affirmation, précisément en ces jours-ci. De tout cela, il remercie avec ferveur ses fils aimés et le Seigneur miséricordieux.

Un programme authentiquement « romain » et digne du Christ.

Sa Sainteté se félicitait ensuite de ce que les présents s'étaient surpassés et avaient enseigné aux autres à surpasser et à vaincre tant de difficultés pour pouvoir venir en aide au Vicaire du Christ, pour une moisson toujours plus grande et plus abondante. Ses félicitations et ses souhaits sont les souhaits mêmes qu'ils ont déjà traduits dans une résolution, la résolution si dignement affirmée par leur illustre interprête, celle de se consacrer toujours plus et toujours mieux à la plus belle des œuvres qui détient la primauté entre les œuvres divines puisque la première des œuvres du divin Rédempteur a été justement celle de créer des apôtres et de se chercher des auxiliaires pour la diffusion de la Rédemption du monde.

Le Saint-Père continuait en disant que ce que les présents se proposaient de faire, il avait l'habitude de le dire à ses fils qui viennent lui exprimer leur affection : Toujours plus et toujours mieux. Et pour donner une forme différente à cette expression, il voulait rappeler une autre parole qui — si elle n'est pas une parole de la romanité antique, dans le sens qu'on a coutume d'y donner aujourd'hui, car combien de choses n'y a-t-il pas qu'on fait passer pour de la romanité qui sont au contraire des choses modernes et de goût douteux ! — est cependant une parole chrétienne : *Nil actum si quid agendum.* C'est là vraiment un programme digne de celui qui sert Jésus-Christ. Si nous jetons un simple regard sur ces graphiques en blanc et noir, si tristes mais si éloquents, qui nous donnent la proportion entre les rachetés et ceux qui ne le sont pas, entre le monde qui a quelque idée de la vérité qui sauve et la grande masse qui n'en a aucune notion, comme elle devient brûlante alors la vérité de cette parole : *Nil actum...*

Grâce à Dieu, beaucoup a été fait et il faut s'en réjouir ; mais il reste beaucoup à faire et, pour cela, le Seigneur nous aidera.

Et la bénédiction que le Saint-Père donna aux présents, du fond de son cœur, il la voulait précisément comme le signe et le gage tant de la gratitude divine pour ce qui était déjà fait que du secours divin pour ce que les présents se promettent de faire.

Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi

Le Conseil supérieur de l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi, réuni à Rome du 26 au 28 avril 1938, en assemblée générale annuelle, a voté l'ordre du jour suivant (Agence Fides, 11. 5. 38) :

1° Le Conseil adresse aux évêques, sur lesquels s'appuie, selon les statuts, toute l'œuvre de coopération missionnaire, l'hommage de sa reconnaissance pour leur incessante sollicitude en faveur des Missions.

Le Conseil, se référant aux décisions du 19 avril 1937, renouvelle le vœu de voir dans toutes les nations un évêque ou un groupe d'évêques chargés de veiller sur la propagande et l'organisation de l'Œuvre.

2° Le Conseil envoie un salut ému et déférent aux missionnaires et spécialement à ceux qui, courageusement, sont restés à leur poste au cours du conflit sino-japonais et ajoutent une nouvelle page de charité et de fermeté aux annales glorieuses écrites par les Missions catholiques.

3° Le Conseil exprime le vœu que la cause de béatification de Pauline Jaricot soit au plus vite couronnée de succès.

4° Le Conseil exhorte les directeurs nationaux à empêcher toute déviation dans la ligne de conduite tracée par le Saint-Siège et particulièrement à dénoncer toute initiative équivoque et qui pourrait nuire aux Œuvres pontificales de la Propagation de la Foi, de Saint-Pierre-Apôtre et de la Sainte-Enfance.

5° Le Conseil est au courant de certains abus commis au cours des quêtes et de la répartition des offrandes en faveur de l'Œuvre. A ce propos, il attire l'attention des coopérateurs sur les directives pontificales suivantes :

a) D'après le Motu proprio *Romanorum Pontificum*, le droit et le devoir de distribuer aux diverses Missions toutes les recettes de l'Œuvre sont de la compétence exclusive du Conseil supérieur ;

b) Les directeurs nationaux et diocésains, et tous ceux qui s'occupent de coopération missionnaire, doivent respecter la volonté précise des bienfaiteurs pour tout ce qui regarde la répartition des recettes aux diverses œuvres ;

c) La Journée missionnaire d'octobre a été instituée au bénéfice exclusif de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Quand d'autres Journées pour des œuvres locales sont célébrées à la même date ou à une date rapprochée, le Conseil exprime le désir que ces Journées d'intérêt local soient déplacées sans jamais tomber l'avant-dernier dimanche d'octobre ;

d) Quant aux rapports entre l'Œuvre de la Propagation de la Foi et les religieux, le Conseil déclare que les décisions prises par l'assemblée plénière d'avril 1928 (1) sont toujours en vigueur.

Signé : FRANCO CARMINATI,
secrétaire général.

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 20, col. 807-808, la Déclaration du 9 juillet 1928 de l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi contenant les vœux émis à l'Assemblée plénière d'avril 1928. Nous croyons opportun de publier à nouveau ce texte :

« A l'assemblée plénière du Conseil supérieur général de l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi, tenue à Rome en avril de cette année, on a émis, au sujet des

Missions et clergé indigène

Déclararation de S. Exc. Mgr Marella, délégué apostolique au Japon (3. 12. 37).

Rome ne craint pas de confier les plus hauts postes à des titulaires indigènes, même en demandant des actes très méritoires d'abnégation à ceux qui ont fondé et développé ces missions. Le 3 décembre 1937, au cours des cérémonies qui marquèrent la fête de saint François Xavier, au Grand Séminaire régional de Tokio, S. Exc. Mgr Marella, *délégué apostolique au Japon, fit, au sujet de la nomination de l'archevêque japonais de Tokio, S. Exc. Mgr Doï Tatsuo, quelques déclarations importantes, tant à cause de leur caractère officiel qu'en raison de la portée historique, comme de la signification de chacune des phrases dont, on le sent, tous les mots sont pesés, toutes les nuances voulues. Voici, d'après l'organe des* Missions Catholiques *du 16. 3. 38, sous la signature de* M. Paul Lesourd, *le texte de ces déclarations :*

Le passage graduel de la pleine responsabilité administrative des diocèses entre les mains du clergé national est dans le cours normal des activités missionnaires de l'Eglise. C'est le but que se proposent les missionnaires eux-mêmes, en venant travailler dans un pays. Pour la capitale du Japon en particulier, cette mesure était depuis longtemps étudiée à Rome, avec l'intelligente et zélée coopération de Mgr Chambon, archevêque de Tokio.

Donner à ce changement une explication étrangère à la vie même de l'Eglise et le regarder comme une sorte de concession à des événements extérieurs, c'est non seulement aller contre la réalité, mais prouver que l'on connaît bien peu les intentions missionnaires de l'Eglise. La hiérarchie nationale a commencé d'être établie en Chine, aux Indes, en Indochine, et elle est appelée à couvrir partout les cadres à mesure que l'aide extérieure sera moins nécessaire à la vie de l'Eglise.

Comme l'organisation de l'Eglise catholique est à base diocésaine, le changement de Tokio n'a aucune influence immédiate sur les autres circonscriptions ecclésiastiques moins avancées, qui cependant envisagent, elles aussi, ce progrès quand le temps sera venu. A Tokio même, vu l'insuffisance numérique du clergé japonais, une collaboration étrangère assez considérable continuera de se mettre à la disposition du nouvel archevêque. En sorte qu'il ne sera pas possible, même aux moins bienveillants, d'interpréter cette nomination comme une concession dissimulée à un prétendu mouvement de xénophobie.

Le lien d'affectueuse dépendance spirituelle qui rattache chaque chef de diocèse au Pontife romain demeurera aussi puissant avec un évêque japonais. Il est à noter aussi que, selon la discipline et l'esprit catholique, les biens constitués pour l'établissement de l'Eglise du Japon, même s'ils proviennent de secours étrangers, ne sont nullement propriété des missionnaires ou Sociétés qui les ont constitués. Ces biens ne sont nullement liés, non plus, à la personne ou à la nationalité du chef du diocèse. Dès l'origine, ils appartiennent à l'Eglise du Japon. Quels que soient les changements intervenus du côté des administrateurs, la destination de ces biens demeure. Il n'y a donc aucune expropriation ni aucun transfert de biens à l'occasion de la nomination actuelle, mais continuité parfaite de possession et d'administration pour le bien spirituel et le développement du diocèse intéressé.

Les sentiments réciproques des missionnaires étrangers et des prêtres japonais enlèvent à cette mesure, nécessaire parce que progressive, tout danger d'interprétation défavorable de la part des catholiques du monde entier. Qu'il suffise de rappeler combien la nomination du premier évêque japonais, à Nagasaki, venant couronner les efforts des Missions-Etrangères de Paris (1), a été accueillie avec la joie la plus intense dans tous les milieux catholiques. Aujourd'hui également, la nomination d'un archevêque japonais à Tokio, tout en rendant témoignage au travail désintéressé des missionnaires, proclamera une fois de plus l'entière confiance qui anime le Saint-Siège à l'égard des prêtres formés par eux, et réjouira grandement tous ceux qui désirent l'établissement solide de l'Eglise au Japon.

Cette démarche, poursuivie avec l'unique but de pourvoir au bien spirituel de l'Eglise, manifestera cependant la haute appréciation que fait le Saint-Siège de l'intelligent libéralisme du gouvernement japonais, et indirectement elle ne manquera pas de contribuer au prestige et au bon renom de cette grande nation dans l'opinion du monde entier.

---

relations mutuelles de l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi et des Instituts religieux missionnaires, les vœux suivants :

» I. Les religieux, de même que toute personne placée à la tête d'une œuvre quelconque destinée à favoriser les Missions, doivent mettre tout leur zèle à soutenir l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi. Car :

» *a*) L'Œuvre pontificale a été rangée au nombre des organes directs du Saint-Siège par le Souverain Pontife Pie XI, Pape par la divine Providence, dans son Motu proprio *Romanorum Pontificum* du 3 mai 1922 ;

» *b*) Les Missions confiées aux Instituts religieux reçoivent chaque année du Saint-Siège lui-même des subventions importantes et les directeurs des Missions demandent souvent des secours extraordinaires.

» II. Ces mêmes religieux doivent veiller à ce que la fête particulière en l'honneur des Missions, au mois d'octobre, ait tout le succès désirable.

» III. De plus, les religieux doivent s'abstenir de toute démarche, conduite ou œuvre qui, pour une raison ou une autre, semblerait inspirée par l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi et qui pourrait entraver ainsi les progrès de l'Œuvre pontificale.

» IV. Ces règles posées en vue d'une meilleure collaboration et d'une prospérité plus grande des œuvres de Missions, le Conseil supérieur général se rend compte que l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi ne peut répondre à tous les besoins généraux ou particuliers des Missions ; aussi déclare-t-il volontiers qu'il n'entend pas s'opposer à ce que les Instituts missionnaires sollicitent de leurs amis et bienfaiteurs des secours en faveur des besoins de leurs Missions respectives ; mais il espère que ces mêmes Instituts recommanderont à leurs amis et bienfaiteurs l'Œuvre pontificale elle-même et encouragèrent ces mêmes personnes à s'inscrire dans l'Œuvre pontificale pour les raisons données plus haut.

» De la Secrétairerie, le 9 juillet 1928.

(Traduit du latin par *la D. C.*)

Joseph Nogara,
archevêque élu d'Udine.
prosecrétaire général. »

---

(1) Depuis le milieu du XVIIe siècle, le Japon semblait fermé aux missionnaires. En 1846, établissement d'un vicariat apostolique, mais ce n'est qu'en 1858-60 que les Pères des Missions-Etrangères de Paris purent réellement s'y installer. Puis ce fut la persécution de 1867 à 1873. Dès 1876, le Japon était divisé en deux vicariats et Tokio devenait archevêché en 1891. Mgr Chambon était archevêque de Tokio depuis 1927 ; il en était le cinquième archevêque. Mgr Doï Tatsuo succède à Mgr Chambon promu au siège épiscopal de Yokohama. (Note de *la D. C.*)

Action catholique

Un Office central pour l'Action catholique

*De l'*Osservatore Romano (2. 4. 38), *sous le titre « Saint-Siège. Un « Office central pour l'Action catholique » :*

Le Saint-Père, prenant toujours à cœur le sort de l'Action catholique dans le monde entier, a daigné constituer un « Office central pour l'Action catholique ». Il en a établi le siège au Palais des Congrégations à Saint-Calixte et en a nommé président l'Eminentissime cardinal Giuseppe Pizzardo, qui s'est déjà tant distingué dans cette même Action catholique.

Le nouvel Office, qui s'ajoute ainsi aux autres de la Curie romaine, est chargé d'informer, d'étudier et d'assister. Il sera donc un précieux centre mondial de documentation sur l'activité et sur les résultats obtenus dans les multiples organisations et œuvres d'Action catholique dans les divers pays. Par la connaissance et la diffusion des expériences instructives ainsi réunies, il contribuera nécessairement au plus grand développement d'un apostolat si nécessaire et fécond.

Cela est d'autant plus vrai que, selon l'auguste désir du Saint-Père, « les Excellentissimes évêques qui se dévouent déjà avec un soin admirable aux œuvres d'Action catholique », « trouveront ici toute facilité de communication au sujet d'une branche si importante de leur activité pastorale », grâce au nouvel Eminentissime président qui n'est pas seulement une autorité indiscutée par ses qualités personnelles connues, mais qui aura aussi la possibilité d'un contact fréquent et périodique avec le Souverain Pontife, précisément pour tout ce qui regarde la compétence du nouvel Office.

Il n'est donc pas douteux que la présente organisation et l'heureuse désignation du premier président de l' « Office central pour l'Action catholique » doivent s'inscrire parmi les grands bienfaits du glorieux pontificat de S. S. Pie XI, à cause des avantages certains qui en découleront.

Le rôle de la Presse

Discours de S. Em. le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon (3. 4. 38). (1)

Le dimanche 3 avril 1938, à l'occasion de son 90e anniversaire, le Salut public *faisait célébrer à la cathédrale Saint-Jean une messe solennelle pour les journalistes lyonnais décédés.*

A l'Evangile, S. Em. le cardinal Gerlier, qui avait tenu à présider la réunion, prononça l'allocution suivante, dont nous empruntons le texte à la Semaine religieuse *de Lyon* (8. 4. 38) :

(1) *L'Osservatore Romano* (9. 4. 38), sous le titre « Grandeur et responsabilité de la presse dans un discours du cardinal Gerlier », publie un compte rendu de la réunion et quelques extraits de l'allocution de l'archevêque de Lyon.

Le 90e anniversaire du « Salut Public » (1).

Messieurs, c'est à la fois un anniversaire évocateur de glorieux souvenirs et une haute pensée de charité fraternelle qui vous rassemblent ce matin dans cette primatiale.

Il y a quatre-vingt-dix ans, ou, plus exactement, il y eut, le 14 mars, quatre-vingt-dix ans que paraissait le premier numéro du *Salut Public*, et cette longévité n'est pas tellement habituelle qu'il n'ait été normal de la vouloir célébrer dans un sentiment de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui ont été les ouvriers de ce long et fécond labeur.

Et c'est ainsi que je vois réunis dans cette église, à côté de ceux qui, évoquant ce passé, revivent des souvenirs de famille, ceux qui, appartenant à des maisons différentes, ont voulu leur donner un témoignage de solidarité confraternelle qui les honore.

Mars 1848 ! Il semble, Messieurs, sans vouloir s'abandonner ici — je n'en aurais pas le loisir, et ce ne serait pas opportun — à de longues réflexions historiques, qu'on doive tout de même souligner la similitude de cette époque avec celle que nous vivons.

C'était au lendemain des journées violentes de février, et on avait l'impression, comme nous l'avons aujourd'hui, qu'un ordre nouveau allait s'élaborer. Devant cette perspective on voyait, comme nous le voyons, se manifester d'enthousiastes ardeurs et des réserves prudentes, qui prenaient un peu figure de défiance.

Voici pourquoi un groupe d'hommes, attachés passionnément à leur patrie, désireux de servir l'intérêt général, voulurent fonder cette œuvre à laquelle ils donnèrent un nom qui soulignait profondément leurs préoccupations personnelles : le *Salut Public*. Dès le premier numéro, ils insérèrent cette formule, qu'aucun journaliste ne désavouerait : « Un nouveau journal c'est un instrument de plus au service de la France. » Et ils formulèrent en trois mots leur programme. Si je le rappelle, sans oublier la variété des programmes qui peuvent avoir en cette assemblée des représentants, c'est parce qu'il me semble que ce programme, dans sa largeur magnifique, est de ceux qui peuvent rallier tous les suffrages, et qu'en tout cas, il correspond de façon impressionnante à nos soucis présents : « Union, ordre, liberté. »

Quand j'en ai cherché, dans les premiers articles, le commentaire, j'ai trouvé : « Union contre le péril extérieur ; union contre les dissensions intestines ; union contre les prétentions dangereuses de ceux qui veulent classer le peuple en amis et ennemis comme si nous n'étions pas tous des frères. »

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

Dites-moi, Messieurs, est-il nécessaire de forcer beaucoup les rapprochements et d'avoir la hantise des parallélismes, pour trouver à ce programme une étonnante actualité.

Ordre, condition de la paix ; liberté, conquête précieuse. Est-il étonnant, qu'à quatre-vingt-dix ans de distance, nous prononcions les mêmes mots, et celui-là, surtout, à l'heure même où la liberté à travers le monde reçoit de tels affronts et subit de si rudes violences ?

C'est donc une joie, une joie légitime, que d'évoquer ces souvenirs, en félicitant ceux dont ils sont l'histoire. Mais cette joie serait vraiment trop égoïste, si elle ne songeait pas à associer à la pensée des années écoulées le souvenir ému de ceux qui en ont été les ouvriers, à unir aux journalistes vivants la mémoire de ceux qui ont disparu. Et je félicite la direction du *Salut Public* de l'avoir voulu. Car ce qui donne à cette cérémonie son vrai caractère, ce qui explique la présence d'un grand nombre ici, c'est d'avoir voulu qu'elle ne fût pas seulement un hommage, qui eût été émouvant et légitime aux morts de cette maison, mais un hommage — mieux que cela — un geste chrétien de prière, à la mémoire de tous les journalistes lyonnais, défunts, sans distinction.

Si je n'ai pas, Messieurs, la possibilité d'évoquer ici des figures, ou de prononcer des noms, me permettrez-vous pourtant d'en citer un, non pas que je prétende l'opposer à aucun autre, ni le mettre au-dessus de qui que ce soit, mais parce que, parmi ces défunts, il en est un, appartenant au *Salut Public*, que j'ai connu, que j'ai aimé, que j'ai admiré, en qui, il me semble, que tout journaliste, quelle que soit sa doctrine, doit aimer à reconnaître un beau type des vertus professionnelles, un serviteur passionné de son idéal, qui savait y donner toute sa vie, sans heurter jamais la conscience ni les droits d'autrui : Marius Gonin.

C'est donc à tous les journalistes défunts que va en ce moment notre pensée. Et, s'il est vrai, Messieurs, comme l'Ecriture nous le dit, que c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, me permettrez-vous de dire en cette chaire que cette prière me paraît revêtir une opportunité toute particulière lorsque nous la formulons pour ceux des vôtres que Dieu a rappelés.

Elle est si noble, mais elle est si lourde aussi la responsabilité des journalistes ! Etre dans une société fiévreuse, où la plupart des hommes n'ont ni les moyens ni le temps de se renseigner, celui qui renseigne ; en un temps où les hommes ont, moins encore que le temps de se renseigner, le temps de réfléchir, celui qui propose sur les événements de chaque jour l'appréciation qui doit être équitable et féconde ; devenir ainsi comme la conscience d'une multitude de lecteurs connus et inconnus, quelle splendeur, Messieurs ! mais aussi quelle redoutable mission ! Et s'il arrivait que cette mission ne fût pas remplie avec les vertus qui doivent être l'honneur de votre corporation, quelle responsabilité effroyable !

Ces lignes, qui, chaque matin ou chaque soir, fraîches encore des machines d'où elles sortent, s'en vont précipitamment, grâce à la technique perfectionnée des transports modernes, dans tous les coins du pays ou du monde, qui pénétreront, suivant le cas, dans la mansarde du pauvre ou dans l'habitation opulente du riche, qui vont alimenter les conversations, orienter les esprits et les cœurs, quelle va en être l'influence ?

Seront-elles pour tant d'âmes que leur auteur ignore et ne connaîtra peut-être jamais, seront-elles le stimulant qui réconforte, la lumière qui pacifie, l'invitation à la beauté, à la loyauté, à la fraternité, à l'amour ? Ou deviendront-elles, au contraire, excitatrices des passions mauvaises, responsables peut-être demain des gestes accomplis par ceux en qui elle auraient semé l'erreur ou allumé la haine ?

Voilà pourquoi j'ai dit que si tous les défunts ont droit à notre suffrage, ceux qui ont exercé pendant leur vie terrestre un magistère — j'allais presque dire un sacerdoce — aussi important, aussi puissant, aussi redoutable que le vôtre, ont plus particulièrement besoin que nous pensions à eux. Et j'imagine que si nous nous penchions sur leur tombe nous entendrions peut-être en jaillir le cri impressionnant du Livre de Job, « *Miseremini mei, Miseremini mei, saltem vos amici mei.* Ayez pitié de moi et venez à mon aide, vous surtout qui avez été mes amis. » « A la lueur de l'éternité, maintenant que s'est fait en mon âme l'apaisement à l'égard de ces luttes et de ces controverses que j'avais crues essentielles ici-bas, et dont je mesure maintenant la précarité, maintenant que j'aperçois la priorité, trop souvent oubliée, peut-être, de ces grands devoirs, de ces hauts principes dont j'aurais voulu être le serviteur et que j'ai pu trahir, à certains jours, dans l'entraînement passionné des polémiques, alors je frémis et je tremble, car l'heure est venue de rendre compte au Juge éternel. O vous, qui avez été mes amis, souvenez-vous de moi et apportez-moi l'aumône de votre prière ! »

Le magnifique ministère de la plume.

Vous la leur apportez, Messieurs, sans distinction, car cette responsabilité, elle s'étend indistinctement à tous ceux qui exercent ce magnifique ministère de la plume. C'est pour leur donner ce témoignage, et à leur âmes ce réconfort que nous sommes ici. N'ai-je pas le droit d'ajouter qu'un même sentiment nous rapproche, qu'il s'agisse de vous, Messieurs, qui avez gardé l'idéal chrétien, et qui êtes fiers de votre *Credo*, ou de vous qui peut-être l'avez oublié ou délaissé. Car si je vous demandais à vous-mêmes si rien ne s'émeut en vous à ce spectacle, et si le geste lointain de votre mère qui vous fit faire un jour sur ses genoux vos premiers signes de croix, n'a rien laissé vraiment dans votre vie, sans doute, en une heure comme celle-ci, sentiriez-vous tout de même qu'il y a au fond de vos cœurs, comme au fond du cœur de tout Français baptisé, un atavisme chrétien qu'on ne renie pas.

Aussi me semble-il que nous pouvons, en une cérémonie comme celle-ci, en un temps comme le nôtre, unir tous nos cœurs et toutes nos âmes dans une même supplication.

Seigneur Jésus, nous vous implorons pour tous les journalistes lyonnais à qui vous avez demandé compte de l'action qu'ils ont exercée. Seigneur Jésus, faites-leur miséricorde. Oubliez leurs erreurs, si un jour il leur est arrivé d'en commettre; ne vous souvenez que des heures où ils ont été comme ils voulaient l'être, les bons serviteurs d'une cause qu'ils croyaient juste. Ne vous souvenez que du bien qu'ils ont voulu faire. Seigneur, entendez en faveur des disparus ceux qui seront eux-mêmes, demain des disparus : entendez pour les morts qui portèrent des responsabilités si lourdes la supplication fraternelle des vivants. O Jésus, Dieu de bonté, ne refusez pas à ceux qui ont voulu servir, en ce noble ministère, la joie de votre éternel repos.... *Pie Jesu, Domine, dona eis requiem sempiternam. Amen.*

Raisons contemporaines de réconfort et d'espérance des catholiques

DISCOURS DE M. RENÉ PINON (27.3.38)

Le 27 mars 1938, s'est tenue l'assemblée générale de l'Association des anciens élèves de l'Institut catholique. Au cours du banquet auquel assistaient S. Em. le cardinal Baudrillart, NN. SS. de la Serre et Bressolles, M. Pinon prononça le discours suivant (Bull. Inst. Cath. Paris, 25. 4. 38) :

[...] Dans le désarroi des doctrines et l'écroulement d'institutions séculaires, *les peuples n'ont jamais eu plus besoin de la pensée catholique, et depuis longtemps la pensée catholique n'avait trouvé audience plus favorable dans l'esprit des peuples.* Vous avez appartenu et vous appartenez toujours par votre cœur et votre intelligence à cette illustre maison de l'Institut catholique de Paris, qui est plus que jamais, sous la direction de S. Em. le cardinal Baudrillart, un foyer rayonnant de la pensée chrétienne et de la foi romaine. Je vous en félicite, moi qui n'ai jamais appartenu à votre maison et qui reste reconnaissant à l'antique Sorbonne de la formation que j'ai reçue sous ses voûtes toutes neuves. Tant il est vrai que tous les chemins mènent à Rome !

Il y a dans la vie des peuples des périodes de destruction et des périodes de construction. Les deux œuvres marchent généralement de pair, seulement les contemporains discernent rarement les linéaments de la nouvelle architecture, tandis qu'il est trop facile d'apercevoir ce qui disparaît, ce qui tombe, ce qui meurt. Ces temps où tout paraît s'écrouler, comme dans la salle du festin de Samson, sous la poussée de forces irrésistibles, sont angoissants pour les esprits, douloureux pour les cœurs, car nous aimions ce qui disparaît, et la Providence ne nous permet pas de savoir de quoi demain sera fait.

Je n'ai pas besoin d'aller chercher loin des exemples pour illustrer ma pensée. Ces dernières semaines nous en ont apporté d'assez mémorables. Sans m'aventurer sur le terrain toujours brûlant de la politique quotidienne et sans quitter le domaine de la pensée, comment ne pas constater que le système parlementaire ne fonctionne plus dans sa vérité originelle, si tant est qu'il ait jamais fonctionné selon ses règles théoriques ailleurs que dans l'Angleterre, sa mère ? La politique ne s'élabore plus au Parlement ; elle est imposée du dehors par des organes extra-constitutionnels, par des forces extra-légales. On use encore du vocabulaire parlementaire, on parle de la « volonté du suffrage universel », mais ce ne sont plus que de vaines apparences.

Tout aussi rares sont les Etats où un souverain héréditaire exerce encore dans le gouvernement une autorité prépondérante, ou bien il ne la doit qu'à une sorte de coup d'Etat, comme il est advenu dernièrement en Egypte et en Roumanie et, il y a plus longtemps, en Yougoslavie. En revanche, un Hitler, un Mussolini, un Staline, un Ataturk exercent une autorité plus absolue, plus incontestée que jamais roi ou empereur n'en posséda. L'origine du pouvoir, la Révolution française enseigne qu'elle réside dans le peuple et s'exprime par le suffrage. Or, l'Allemagne nous apprend que la souveraineté réside dans la race, l'Italie dans l'Etat, la Russie dans le parti communiste, la Turquie dans la Grande-Assemblée. Ainsi disparaissent quelques vieilles « idoles du Forum » que d'autres remplacent qui ne valent pas mieux, et que notre grand Pape Pie XI a dénoncées dans la statolâtrie, l'une des formes nouvelles du paganisme. Ainsi, jadis, la Rome impériale établissait avec son autorité le culte des augustes divinités.

Notre jeunesse à nous, enfants du désastre de 1870, a été nourrie du lait fortifiant du patriotisme, et maintenant c'est le nationalisme qui fleurit. On divinise la nation, on divinise la race, on divinise l'Etat, on divinise le chef, et toutes ces formes d'idolâtrie tendent à reléguer Dieu au fond du sanctuaire, que tout prétexte est bon pour fermer, et au fond des consciences, dont on ne lui permet guère de sortir pour enseigner et évangéliser.

La grande figure de Pie XI, Docteur du monde.

Dans ces remous de doctrines, entre l'effondrement brusqué ou la lente transformation des vieilles formes du gouvernement des peuples et la croissance tardive des formes mieux adaptées à la vie de notre temps, voici qu'un homme se dresse, un vieillard, un moribond, notre grand Pape Pie XI, et, coup sur coup, dans trois encycliques, il indique les fausses routes dans lesquelles l'humanité ne doit pas s'engager : communisme destructeur et athée, systèmes totalitaires, déification de la race, déification de l'Etat ; il rappelle l'origine de tout pouvoir humain. Et voilà que, de tous côtés, de droite et de gauche, l'inquiétude des hommes trouve dans la sérénité du chef de l'Eglise un merveilleux réconfort, elle en est étonnée — au sens fort que ce mot avait au XVII[e] siècle — jusqu'au fond de l'Amérique. Un éminent religieux, dont je m'honore d'être l'ami, le Supérieur général des Augustins de l'Assomption (1), m'a conté qu'au moment de la publication de l'encyclique sur le communisme, il traversait en chemin de fer les Etats-Unis, dans les gares, dans les trains, on s'arrachait de petits journaux locaux que tout le monde lisait avec une singulière attention, et que lisait-on ? Non pas une histoire de kidnappage ou quelque discours du président Roosevelt, on lisait *in extenso* l'encyclique de Pie XI. Je ne suis pas sûr que tous les catholiques français l'aient lue.

Nous sommes en présence d'un monde qui meurt, d'une société qui se transforme et qui, dans sa gestation douloureuse d'un ordre nouveau, cherche sa voie dans les ténèbres. Mais dans la mêlée des doctrines, des passions, des intérêts, des ambitions, les hommes qui souffrent commencent à se demander si ce qui leur manque ce ne serait pas, comme le disait dernièrement un pénétrant psychologue, l'éminent prédicateur de Notre-Dame, « d'éclairer leurs destinées terrestres à la lumière de leurs destinées célestes ».

Les solutions inspirées de l'esprit chrétien s'adaptent le mieux aux besoins des sociétés contemporaines.

Certes, nous vivons à une époque douloureuse. La science elle-même a honte des applications que la malice des hommes fait de ses découvertes. Les philosophes renient les implacables logiciens qui font sortir de leurs systèmes des conséquences qui en font éclater l'insuffisance et la caducité. Les sociétés s'écroulent et les frontières s'effacent pour ne plus laisser place qu'au choc d'idéologies passionnées, de mystiques adverses dont jouent les froids calculateurs pour réaliser leurs desseins ambi-

(1) Le T. R. P. Gervais Quénard.

tieux : cela s'appelle pratiquer une « politique réaliste ». Depuis le grand cataclysme du XVIe siècle, l'humanité n'avait rien connu de plus dangereux, de plus menaçant ; et les phénomènes d'aujourd'hui sont à l'échelle des outils que le génie des hommes a forgés.

Dans ce gigantesque branle-bas, les seuls qui n'ont pas le droit d'être pessimistes, qui aient des raisons certaines d'être confiants en l'avenir, qui, bien mieux, peuvent déjà se réjouir de résultats acquis, ce sont les catholiques. De tous côtés, les hommes s'aperçoivent que la dignité de l'individu, menacée d'écrasement par l'Etat Moloch, la liberté des peuples compromise ou déjà confisquée par les Etats mastodontes, les droits de l'esprit et l'indépendance de la pensée menacés d'étouffement par les systèmes totalitaires, trouvent un asile assuré dans cette Eglise catholique que, naguère encore, on accusait d'étrangler la pensée et de nier l'esprit.

Tandis que tout s'écroule, on se rattache à ce qui demeure et l'on s'aperçoit que les solutions inspirées de l'esprit chrétien sont aussi celles qui s'adaptent le mieux aux besoins des sociétés contemporaines. S'agit-il des problèmes sociaux ? On ne trouve plus guère de fidélité au marxisme orthodoxe que parmi les politiciens attardés, et si, par ailleurs, on enseigne encore la pure doctrine d'Adam Smith, comme si de formidables phénomènes nouveaux ne s'étaient pas produits depuis son époque, on voit les partis nouveaux en quête d'une doctrine sociale, saine et pratique, s'approprier celle dont Léon XIII et Pie XI ont tracé les grandes lignes dans leurs encycliques célèbres et dont les Semaines sociales de France étudient chaque année les applications et les répercussions.

Je ne me hasarderai pas sur le terrain philosophique, qui n'est pas le mien, mais le triomphe de Maurice Blondel au Congrès Descartes en 1937 nous a montré — car nous sommes souvent les derniers à connaître nos gloires — quelle autorité possède dans le monde la pensée catholique française et comment elle répond aux préoccupations qui hantent les esprits contemporains.

A l'aurore d'un grand siècle chrétien.

Nous avons donc les raisons les plus précises de réconfort et d'espérance. Nous n'avons jamais connu une Papauté plus vigilante, plus attentive aux besoins des peuples, un épiscopat français plus éclairé et plus apostolique, et nous avons lieu de nous réjouir que la sagesse de Pie XI ait si bien discerné les hauts mérites pour leur conférer les plus hauts honneurs avec les plus lourdes charges. Nous n'avons jamais eu un clergé et des Ordres monastiques plus dévoués à toutes les formes de la charité, de la prière, et de l'apostolat ; des Universités libres, enfin, plus dignes de servir de guides à la pensée française et de former une jeunesse capable de préparer un avenir moins trouble. On dit que les foules ne sont pas avec nous ; qu'elles suivent les mauvais bergers ; elles sont moins loin de nous qu'on ne l'imagine, et qui sait si elles ne sont pas sur les chemins qui pourraient les amener à nous ? Combien faut-il de grains de blé pour faire un tas ? Combien d'hommes pour faire une foule ? Nous avons vu l'été dernier, au Parc des Princes, 80 000 Jocistes s'incliner sous la main bénissante des évêques. Et quelle jeunesse enthousiaste et disciplinée ! Quelle joie de croire et d'avoir retrouvé Jésus ! Quel désintéressement en ce temps où la tyrannie des intérêts matériels est si dure ! Une foule ? Oui. Mais aussi quelque chose de mieux, une élite !

Le moment où tout semble en ruines est aussi celui où se préparent les reconstructions de l'avenir. Il y aura de terribles luttes, mais tout fait présager que nous sommes à l'aurore d'un grand siècle chrétien. L'attaque méthodique de la négation totale qui se prépare et qui déjà livre l'assaut dans certains pays contre le christianisme, surtout sous sa forme catholique, la plus solide et la plus organisée, est d'autant plus redoutable qu'elle est préparée dans certaines officines intellectuelles et qu'elle a les moyens d'entraîner les masses. Mais en Russie, l'Eglise byzantine n'était guère capable de soutenir une telle lutte. Et en Allemagne, la majorité protestante s'effrite depuis longtemps sous l'action de l'individualisme religieux et du subjectivisme philosophique. Le catholicisme allemand est mieux armé, mais il a affaire à une formidable organisation. J'entends dire qu'en Russie, nombreux commencent à être les chrétiens désemparés qui se tournent du côté de Rome. En Allemagne, pour la première fois depuis Luther, on prie dans les temples protestants pour les catholiques persécutés et dans les églises catholiques pour un pasteur Niemoeller et les autres victimes de l'hitlérisme : signe des temps. Le nationalisme raciste déifié est, pour l'Eglise, le plus grand péril. Il faut lire à ce sujet l'admirable livre du professeur Foerster (1). Et que, au moment où s'opère cette tentative de destruction de l'Europe chrétienne, le chef du gouvernement italien soit l'associé du Führer du peuple allemand, n'est-ce pas de quoi inquiéter et attrister le Père de tous les catholiques ?

L'influence française liée au rayonnement du catholicisme.

L'influence française dans le monde reste liée — et c'est encore ici pour nous une source de satisfaction et d'espérance — au rayonnement du catholicisme. Et la prospérité de notre empire colonial, la dernière ressource de notre grandeur, le seul moyen qui nous reste d'équilibrer en nombre une puissance telle que le Reich allemand, est associée étroitement à l'œuvre apostolique des Missions dont Pie XI suit avec une particulière attention l'heureux travail. Ainsi jamais peut-être nos grands intérêts nationaux n'ont été plus nécessairement associés à ceux du catholicisme. C'est ce qui a conféré à l'inoubliable séjour du cardinal secrétaire d'Etat à Paris, l'été dernier, une signification qui n'a pas échappé aux chefs des Etats totalitaires.

Voilà, Messieurs, quelques-unes des raisons pour lesquelles vous avez le droit d'être fiers d'être ou d'avoir été nourris des fortes disciplines de l'Institut catholique de Paris. On disait au moyen âge : l'Allemagne a l'Empire, l'Italie a la Papauté, la France a l'Université de Paris. La France continue, et au premier rang nos Instituts catholiques, à diffuser la pensée catholique à travers les peuples. On nous dit que tout s'effondre autour de nous ; regardons plus haut et plus loin. Déjà mûrissent les moissons de demain ; travaillons donc et ne soyons pas tristes. La vérité, pour nous, n'est pas dans le repos, elle est dans la fixité de l'orientation. Rien d'essentiel ne disparaît tant que l'Eglise et la pensée catholique sont vivantes et florissantes. Et c'est pourquoi je lève mon verre, avec une particulière ferveur et une sereine confiance, à l'Institut catholique de Paris, à ses élèves et anciens élèves, à ses maîtres si distingués et à l'éminentissime cardinal Baudrillart, son très aimé recteur, gloire et parure de l'Eglise universelle.

---

(1) *L'Europe et la question allemande.* Plon.

La notion chrétienne de la liberté et de la tolérance

Conférence de S. Em. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec (29. 1. 38)

Dans quelques mois la Semaine sociale de Rouen (25-31 juillet) traitera des libertés dans la vie sociale. Il nous semble d'opportune actualité de reproduire la magistrale conférence que fit (29. 1. 38) S. Em. le cardinal Villeneuve au Cercle universitaire de Montréal sur la liberté et les libertés.

Le cardinal-archevêque de Québec définit ce qu'est la liberté en regard de la doctrine de l'Eglise ; la juste connaissance de la liberté et les fausses notions philosophiques et politiques qui l'obscurcissent ; l'état autoritaire, l'état libertaire et leurs abus. Il montre d'une part la grandiose beauté de la doctrine catholique, affirmant avec intransigeance que la liberté doit être ordonnée au bien et refuse toute liberté objective à l'erreur ; et d'autre part, il souligne la tolérance qu'exerce et que permet l'Eglise en fait et qui s'inspire de la charité chrétienne. Voici le texte intégral de la conférence que nous empruntons au Devoir, *de Montréal, du 31. 1. 38.*

Après avoir remercié S. Exc. Mgr Gauthier, qui avait fait la présentation d'usage, et le Cercle de leur accueil et rappelé qu'en 1935 il est déjà venu au Cercle universitaire, *invité par le conseil du temps, S. Em. le cardinal Villeneuve continue :*

L'autre fois, en parlant du trait constitutif des Universités, c'était en somme le prix de la doctrine et de la vérité que je mettais en lumière. Maintenant, je voudrais rappeler une notion qui se noue dans l'homme à celle de la vérité et de la science, et qui est à la base de tout l'ordre humain, je veux dire la notion de la liberté. Pour la comprendre mal, on est conduit dans la vie personnelle et dans l'organisation sociale aux pires aberrations. Et n'appartient-il point à des universitaires catholiques de sauver un concept, lequel, pour élémentaire et naturel qu'il soit dans la pensée humaine, est toutefois en train de sombrer ou bien dans le matérialisme pseudo-scientifique ou bien dans la systématisation politique des sociétés contemporaines.

La *liberté, les libertés,* telles sont donc les deux parties de mon discours. D'abord, la liberté dans son concept, selon la saine doctrine traditionnelle et chrétienne ; en second lieu, les libertés, c'est-à-dire les appuis et les protections que les sociétés doivent garantir à la liberté humaine pour en respecter le caractère et la valeur essentielle.

Ai-je besoin d'ajouter que je m'inspirerai une fois encore de l'une des grandes encycliques pontificales, celle de Léon XIII sur la liberté, *Libertas praestantissimum naturae bonum :* Liberté, le plus noble des biens de nature ?

Définition de la liberté (1).

La *liberté.* Tout d'abord qu'est-ce donc ? — C'est cette faculté, ce pouvoir propre qui permet à l'homme de se déterminer par lui-même entre les divers objets proposés à son choix.

Je vois, Messieurs, que peut-être vous avez envie de m'arrêter tout de suite et que vous me demandez des explications. L'homme, se déterminer par lui-même, alors que d'une part les théologiens et les philosophes le font dépendre radicalement en chacune de ses pensées et en chacun de ses vouloirs du Très Haut, qui donne, selon l'Apôtre, le *velle et perficere,* le vouloir et l'agir ? L'homme, se déterminer par lui-même, quand on sait combien il est attaché par son cerveau, par son système nerveux, par sa chair, au cosmos universel dont il n'est qu'un rouage solidement vissé et relié à tous les autres ? L'homme se déterminer par lui-même, maintenant que la société humaine apparaît de plus en plus un bouillon de culture, où par les atavismes, les hérédités, les influences réciproques, l'individu subit et réagit à l'égard des autres, aussi rigoureusement que le déposé chimique dans la cornue ? Car ce sont bien là, de nos jours, les objections scientifiques et préalables au fait lui-même de la liberté et avant qu'on n'ait lieu d'en faire l'analyse conceptuelle.

***

Eh bien ! pour mieux saisir le phénomène de l'acte libre, et en dégager l'essence, procédons d'abord par l'analyse nominale de la liberté.

Quels sont les usages divers et en quelque sorte universels de ce mot, quelle est son acception la plus large et la plus commune, que nous pourrons ensuite resserrer graduellement pour en découvrir le noyau vital ?

Liberté signifie d'abord absence ou exemption de contrainte extérieure dans l'exercice d'une activité selon sa loi propre. De cette façon, le mot est appliqué aux choses elles-mêmes.

Un ressort est *libre* quand il n'est pas fixé ni retenu dans son élan. La montgolfière s'élève *librement* sous la poussée du gaz qui la gonfle, une fois les attaches coupées. Alors que le pont de glace est disparu qui couvre, l'hiver, nos fleuves et nos rivières, ils deviennent *libres,* c'est-à-dire leurs eaux s'écoulent en suivant leur pente naturelle : il n'en est pas ainsi, si un barrage industriel les arrête, si un obstacle les détourne, si le flottage du bois en gêne le cours, etc.

L'arbre se développe plus *librement* dans la forêt, que dans un jardin où on le taille et on l'arrange pour en diriger la sève ou en régler l'apparence.

Les animaux domestiques sont, tantôt moins tantôt plus, *libres,* à l'étable s'ils y sont sans licou, dans le champ clos où ils peuvent courir d'une barrière à l'autre, dans la forêt où rien n'arrête plus leur mouvement capricieux.

(1) Les sous-titres sont empruntés au *Devoir.*

L'oiseau en cage n'est pas *libre*, tandis que l'hirondelle traverse *librement* les espaces.

La prose est un langage plus *libre* que la poésie, tel style de musique ou d'architecture, et le reste, parce que de moins gênantes ou de moins nombreuses règles en compriment l'expression ou la fantaisie.

Retenons donc que la *liberté* des choses, comme on vient de l'observer, signifie une moindre mesure de détermination par quelque agent extrinsèque ; elle est relative, limitée, et se tient toujours en un cadre qu'elle ne peut franchir.

L'animal lui-même qui *tout librement* va, vient, recule, se détourne, s'arrête, repart, court, est néanmoins, tout comme l'enfant sans raison et le somnambule, déterminé par ses instincts naturels et fermes, qu'éveillent en lui les sensations du dehors, les images internes, les plaisirs et les douleurs de la chair.

L'homme, mais ne serait-il point *libre* de cette façon exclusive, quoique peut-être plus perfectionnée ?

Pour le soutenir, on a recours à des arguments d'ordre théologique et d'ordre scientifique. Les premiers fondent le *fatalisme*, les autres le *déterminisme*.

Le fatalisme.

Le *fatalisme*, beaucoup plus répandu qu'on ne le croit, du moins dans la pratique, et beaucoup plus funeste aussi.

Selon le système, au libre arbitre s'opposent les décrets d'une puissance supérieure à toute la nature et qui a réglé d'une manière irrévocable le cours des choses et celui de même des actions humaines.

Le plus souvent cette puissance est demeurée obscure et incertaine, enveloppée de légendes et de traits favorables ou infortunés. Les anciens y soumettaient les choses, les hommes, et les dieux eux-mêmes cachés derrière les choses. Le *destin* avait déterminé la carrière des mortels, nul ne pouvait se soustraire à ses arrêts, ni Œdipe parricide ni Oreste perçant le sein de sa mère. « C'était écrit », disent, en une pareille disposition d'esprit, les Orientaux. Et nos propres mégères, pour se consoler par un mélange de foi et de superstition fataliste d'un mariage mal assorti, soupirent : Quand on a une destinée. . ! Les jeunes filles cherchent aussi leur destinée : elles se la font dire par les tireuses de cartes, tandis que les chiromanciennes les lisent dans les lignes de leurs mains. Ou bien, peut-être, vos astronomes, je veux dire vos astrologues, peuvent-ils découvrir ceux qui parmi nous sont nés sous une bonne étoile ! On le voit, le langage et les mœurs sont imprégnés de cet antique fatalisme.

Pour réfuter cette doctrine du destin, trois remarques.

Premièrement, le fatalisme nie la science pourtant manifeste ; les faits n'auraient plus entre eux aucun rapport de dépendance causale, mais une pure succession temporelle de phénomènes juxtaposés, conformes à un ordre ou à un hasard tout extrinsèque.

Deuxièmement, le fatalisme condamne l'effort et le souci du progrès. L'homme devra se croiser les bras et laisser agir le destin. C'est le *sophisme paresseux* dont a parlé Leibnitz.

Enfin, en troisième lieu, on doit noter que le fatalisme ne nie point spécifiquement le libre arbitre, ou la liberté intérieure du vouloir ; il nie la liberté d'exécution. Se fondant sur de pures imaginations individuelles et les inventions de la mythologie, il laisse tout entier le problème essentiel de la liberté. Car, disons-le sans délai, ni la philosophie chrétienne ni la théologie des attributs divins, la prescience et le concours de la puissance de Dieu dans toutes les actions de l'être créé, même dans le cas de la créature libre, ne laissent, malgré le mystère qu'elles enveloppent, d'affirmer nettement la liberté humaine. Dans la pensée catholique, le Créateur est à la source et à l'intérieur du libre vouloir non pour le violenter, mais pour le produire, tout comme l'être créé distinct de l'Etre incréé est pourtant tout entier l'effet de celui-ci. Dieu est le principe le plus radical et le plus interne de la liberté. Il ne s'y oppose point. Elle le suppose comme tout autre degré d'être et toute perfection.

***

C'en est donc fait du fatalisme qui n'a pas la moindre teinte de raison philosophico-scientifique. Il n'en est pas ainsi du *déterminisme*. La philosophie moderne, étrangère au christianisme, le préconise sous des couleurs beaucoup plus saisissantes. Et vous avez lieu, Messieurs, dans vos observations et vos lectures, si vous ne voulez point vous laisser séduire par ses subtilités, de bien délimiter en votre pensée le concept exact de la liberté.

Le déterminisme.

Le *déterminisme* se trahit dans la science, dans la littérature, celle du roman en particulier, tout comme dans la morale courante et dans les institutions sociales. A force de découvrir le calcul précis qu'on peut faire de la trajectoire des astres, ou du mouvement de la feuille d'automne qui virevolte en spirale depuis la branche jusqu'au sol, on incline à penser que nos actes personnels ne sauraient faire exception, qu'ils ne sont pas notre libre agir, qu'ils sont un pur résultat quantitatif dont les facteurs sont trop innombrables pour être saisis ; mais que la qualité, l'intensité, la direction de nos décisions ne dépendent peut-être pas de nous, qu'ils résultent exclusivement du milieu qui les conditionne, et qu'ils se résument en somme au parallélogramme des forces.

A preuve, on invoque d'abord le *déterminisme physique*. C'est à savoir qu'il n'y a pas de place dans l'univers pour la liberté. Tout est rigoureusement déterminé ; il n'y a pas le moindre aléa dans l'apparition des événements. Pas de jeux de hasard : les dés tombent du cornet de la seule manière que le permettent l'inclinaison du cornet, la place qu'y occupent les dés, leur poids et l'élan qui leur a été donné : c'est physique.

Nous sommes donc solidaires du milieu matériel auquel nous appartenons. Nous n'agissons pas, nous sommes *agis* par la masse des forces qui nous entourent, dont nous ne remarquons point les influences subtiles, pas plus que nous ne remarquons l'air que nous respirons.

La quantité de l'énergie universelle est constante, la liberté n'y peut rien ajouter ni retrancher. « L'état du monde entier, y compris celui d'un cerveau quelconque, est à chaque moment le résultat mécanique absolu de son état précédent et la cause mécanique absolue de son état suivant », déclare quelque savant. Le déplacement d'une seule cellule cérébrale qui échapperait au déterminisme serait un bouleversement aussi grave que Jupiter et Mars sortant de leur orbite... Que répondre ?

D'abord, donnez-nous vos preuves. A vous entendre, l'univers pèse exactement aujourd'hui ce qu'il a toujours pesé. Voulez-vous, s'il vous plaît, le soupeser un instant pour moi !

Le déterminisme universel et absolu de la nature physique est dans les vœux de la science, mais il n'est pas prouvé. Il serait sans doute un cadre commode pour y colloquer les phénomènes. On l'a beaucoup affirmé : rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. Mais, encore une fois, ce postulat n'a jamais été vérifié, sinon dans un champ étroit, dans quelque système clos. Postulat plausible, il reste indémontré, voire indémontrable. Bien plus, la science en doute ou du moins s'en désintéresse de plus en plus. Un de nos très distingués professeurs de philosophie naturelle de Laval, M. Charles de Koninck, a même exposé dans une étude présentée à l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin et à l'ACFAS, et dans son mémoire au dernier Congrès thomiste de Rome, que le déterminisme répugne métaphysiquement à la matière elle-même, et que le physicien ne pourrait jamais formuler expérimentalement des lois déterministes, même s'il y en avait dans la nature. A cet égard, on peut croire avec le jeune auteur que la race des scientistes se meurt. En fait, les sciences exactes sont d'ordre mathématique, elles dégagent et extraient du matériel singulier les rapports quantitatifs et calculables.

A la plupart des physiciens de l'heure, les lois du monde matériel apparaissent tout au plus comme des lois statistiques, dont le déterminisme ne serait qu'un effet de moyenne et de probabilité, dont l'exactitude infinitésimale nous échappe tout à fait, dans les myriades d'éléments qui y entrent, comme aussi dans les myriades d'éléments minuscules qui constituent les corps. M. Cyrias Ouellet, un autre de nos professeurs à l'Université Laval, dans une étude suggestive parue dans le *Canada Français*, numéro de décembre dernier, et intitulée : « Au cœur de l'atome », rappelle, on me permettra de le répéter, que le nombre N de molécules contenues dans une molécule-gramme d'une substance, par exemple 2 grammes d'hydrogène, s'écrit à peu près par 6 suivi de 23 zéros. Négligeons la fraction .064 suivie de 21 zéros ! Une personne qui compterait toutes ces molécules, à raison d'une par seconde, se tiendrait ainsi occupée pendant 20 millions de milliards d'années. Une tasse à thé contenant 184 centimètres cubes d'eau fournirait, séparées l'une de l'autre de la largeur d'une tête d'épingle, soit environ la distance d'un millimètre, une chaîne de molécules pouvant s'enrouler 100 000 milliards de fois autour de l'équateur terrestre. Si, par mégarde, on a ajouté une seule goutte, ce sera une dizaine de milliards de tours de plus. Le poids de l'une de ces molécules est de 59 parties du sixième quadruple archimillionième de gramme, si l'on peut dire ainsi, à savoir 59 parties du chiffre 1 suivi de 24 zéros. Il en faudrait quelques milliers de milliards pour couvrir la tête d'une épingle. Et voilà que les atomes sont plus petits que les molécules. Et qu'enfin, en physique nucléaire, on a affaire à des particules dont les dimensions sont une centaine de mille fois moins considérables. Rien d'étonnant qu'en cela les écarts de précision à l'unité n'aient pas la moindre conséquence pratique et que, nonobstant, ils mettent en doute le déterminisme physique. En outre, sans l'expliquer, ils ouvrent quelque perspective sur la possibilité intrinsèque du miracle.

Au demeurant, peu nous chaut que le déterminisme puisse régir le monde matériel ou non. On n'a pas la moindre preuve expérimentale, bien au contraire, que l'énergie de la vie et celle de l'âme soient de même nature que celle de l'énergie physique et puissent, en conséquence, s'additionner avec elle pour entrer dans la constante présumée par les déterministes à tous crins.

A supposer donc que le déterminisme fût la règle des corps, la science incline de plus en plus à l'indéterminisme dans le monde de la vie, par exemple dans les expériences transformistes qui, bien loin de confirmer l'hypothèse darwinienne de l'évolution graduée, trahissent dans l'apparition subite des types fondamentaux une force inventrice, créatrice analogue à la liberté. Ce qui ne saurait s'opposer à la doctrine thomiste du rôle des formes dans la matière première, où elles ne sont introduites que sous l'action d'un agent extrinsèque et supérieur ; au contraire, ce qui la confirme et l'éclaire d'un jour nouveau, comme l'a mis en relief l'abbé Grenier dans son cours de philosophie, quand il traite de l'origine corporelle du premier homme, de façon à ce que la découverte des hominiens fossiles les plus variés n'effarouche plus nullement l'orthodoxie de la foi.

***

Fort bien, la vie, la pensée, sont au delà des lois physiques, mais elles y sont attachées, reprend le *déterminisme physiologique*. L'âme dépend du corps, la pensée du cerveau, la volonté du système nerveux-moteur. Le criminaliste Lombrozo n'a-t-il pas eu raison de prétendre que les criminels ne le sont point par autre chose que par l'effet de leurs tares physiologiques, et que personne ne devrait être tenu plus responsable de ses crimes que de ses maladies.

Toujours même façon sophistique de raisonner du relatif à l'absolu. Il est sûr que le physique influe grandement sur le moral, qu'il emprisonne souvent l'exercice de la liberté. Mais les limites de cette influence sont manifestes, quoique imprécises. La thèse de Lombroso est une formule aventureuse, qui a fait fortune ; mais on s'est bien gardé tout de même depuis de confondre les malades et les bandits. Les psychologues avertis n'ont pas osé en affirmer autant, tant c'est contraire à l'expérience intime et au sens commun.

***

Sur son déclin, le déterminisme matérialiste et physiologique a fait place au *déterminisme sociologique*, qui découle de la méthode Durkheim et consorts.

C'est la société toute seule qui nous imposerait notre conduite. Nos opinions ne sont-elles pas les opinions régnantes ? nos façons d'agir celles de la mode ? notre morale et notre religion, celles de notre entourage ? Il est patent que nous avons une mentalité américaine, canadienne, française, québécoise, en raison du continent, du pays, de la race, de la ville qui sont nôtres. Les statistiques accusent la constance de certains actes prétendus libres, vols, suicides, dont on mesure en surface et en durée les grandes épidémies.

Donc, nous ne sommes pas indépendants de notre milieu. Donc, notre liberté s'exerce peut-être trop peu. Qu'elle n'existe point, quand l'homme est normal et agit selon sa raison, les arguments mêmes du déterminisme sociologique s'abstiennent de le démontrer.

Les statistiques qu'il invoque, tout le monde le sait, sont toujours variables et équivoques, et laissent de côté en principe les exceptions. Au reste, tout en faisant très large la part à l'influence sociale, sommes-nous cependant incapables de nous *distinguer* jamais des autres parmi lesquels nous vivons, de nous dégager de l'opinion, de la mode et des mœurs courantes ? N'y a-t-il point des indépendants,

des originaux et des personnels qui trahissent leur liberté ? Et, par-dessus tout, si du dehors tous ont l'air et la couleur de leur milieu, sont-ils aussi uniformes par le *dedans?* L'analyse psychologique, par exemple, des élèves d'une même classe, des individus d'une même foule, ne révèle-t-elle point que sous des dehors analogues il y a des motifs variés et les décisions les plus divergentes ? Non, le déterminisme par la société n'est pas encore établi.

***

Alors, poursuivons et aboutissons au déterminisme interne et *psychologique*.

Le sentiment que nous avons d'être libres, soutient-il, est un sentiment trompeur, gardons-nous d'en être dupes.

Chacun agit d'après son caractère et ses habitudes. Ce sont les idées-forces de Fouillée, au sens plein, qui nous mènent. Notre conduite est toute prévue par ceux qui nous connaissent. Qui a bu boira, dit la sagesse populaire. Dans la peau mourra le crapaud, traduit-elle aussi.

Eh bien ! non, ici encore, rien d'infrangible ni d'absolu. Nous dérogeons à nos habitudes, nous trompons les prévisions des autres, qui observent parfois : *On n'aurait pas attendu ça de lui!*

Mais, alors, rétorque-t-on, poussant l'analyse plus à fond, la liberté serait un effet sans cause, sans principe formel, sans raison d'être. Il faut des motifs pour agir. L'acte libre n'est pas « un commencement absolu ». Kant a eu raison de le dire. C'est donc toujours le parti le plus fort qui l'emporte, je veux dire l'impression la plus vive. Ainsi, au déterminisme extérieur, qu'on peut abandonner si l'on veut, se substitue le déterminisme intérieur, celui qui nous est propre, et dont la formule est celle-ci : nous sommes déterminés par nous-mêmes, par notre nature.

Il n'en est pas ainsi exclusivement, pourtant, puisque notre vie avance selon la loi de l'*imprévisible progrès* de Bergson, et que l'effet dépasse ainsi la cause.

Nous en sommes arrivés à la notion même de la liberté, et il nous faut l'expliquer.

La notion de la liberté.

Le témoignage de la conscience nous assure que nous sommes libres. Ce témoignage est clair. On peut en douter théoriquement, mais non pratiquement. Ceux qui nient la liberté s'en servent quand même. Libre, chacun agit en tout cas comme s'il l'était. Les usages et les institutions, éducation, lois, tribunaux, police, amendes et prisons, s'inspirent de cette persuasion universelle. Le communisme de Marx, qui part d'un principe déterministe et fatal, à son tour revient au concept de la liberté par un chemin détourné.

Tout le monde sent bien que les objections, en partie justes, qu'on a coutume de faire ne prouvent qu'à moitié. Elles démontrent que nous n'avons pas une liberté sans limites. Elles n'arrachent point de notre conviction intime le sentiment qui y est incrusté, à savoir que, quand j'agis en ma qualité d'homme, ce que je fais, je le fais parce que je le veux. Sans doute, des influences étrangères revendiquent une part de la détermination de nos actions. Ceci ne prouve pas que notre libre vouloir n'ait aussi eu la sienne, qu'il n'ait lui-même compté avec ses influences, ne les ait contrôlées, que, vigilant et fort, il ne s'en soit fait des alliées ou ne les ait repoussées.

On oublie que la vraie liberté humaine n'est pas de soi l'indépendance mais la maîtrise des moyens. Que toutes les influences qu'on a mentionnées ne sont pas également nécessitantes, qu'elles sont des motifs qui éclairent, qui attirent, qui saisissent, mais ne déterminent point. Que c'est la volonté elle-même, laquelle, en dernier ressort et librement, se détermine. Ainsi l'homme est-il mis *entre les mains de son conseil*, selon l'Ecriture, et devient-il le maître de ses actes. Evidemment, la liberté humaine est une liberté d'homme, donc une liberté raisonnable, elle ne se détermine point sans des motifs, fondés ou trompeurs. Mais elle domine ces motifs.

***

Pour le comprendre, il faut maintenant prendre les choses de haut. Ne sauraient résoudre le problème de la liberté humaine ceux qui n'admettent point l'âme humaine, sa spiritualité, son intelligence, sa connaissance par les universaux. Autant de thèses de la philosophie chrétienne que présuppose la thèse de la liberté.

Un moment, essayons d'esquisser le caractère universel de la pensée, et son dégagement de la matière. J'ai l'idée de l'honneur, de la gloire, de la justice. ce sont pourtant des choses abstraites et sans aucune détermination matérielle Je parle en français, vous parlez anglais ou italien : nos mots sont différents, leur son distinct, leur frappe sensible sur mon cerveau tout autre, et néanmoins l'idée qu'expriment nos mots, sortie de son expression sensible, est la même. Quand je parle de lac, on a tous la même idée, mais il est sûr que personne n'en a une image identique ; tous ont l'idée essentielle du lac, mais chacun dans son lac, c'est-à-dire dans le lac qu'il se représente. A preuve que l'image sensible et la pensée spirituelle sont bien deux choses, c'est que la loi d'expression en est à l'inverse. Exemple, un myriagone, polygone à mille côtés, est une idée facile à saisir, impossible à imaginer.

En d'autres termes, selon la doctrine scolastique, que confirme l'expérience commune, notre pensée représente un universel qui se concrétise et s'incarne avec ses déterminations sensibles dans l'individu. Or, comme la volonté, faculté spirituelle, suit l'intelligence, c'est au bien universel aussi qu'elle se porte, mais, selon sa nature, pour le vouloir toutefois, dans la réalité. De la sorte, notre volonté n'est rassasiée et satisfaite, c'est-à-dire déterminée, que par le bonheur complet ; aucun autre bien ne la nécessite. A l'égard de tout bien qui n'est pas infini, elle garde le jeu de son choix, refuser ou accepter.

Voici un bien, mais c'est un bien fini, bien sous un aspect, non sous tous les aspects, donc une privation, un manque, un mal sous les autres aspects. La volonté à son égard éprouve à la fois un attrait et une répulsion. Bien, il m'attire ; bien limité, non tout bien, il ne me satisfait point. Ici, conséquemment, le ressort de la liberté. Selon que ma raison me montre en cet objet du bien, je le veux ; selon qu'elle m'en fait voir le manque, je ne le veux point. Et si à un moment donné, mon choix se déclenche, c'est que mon jugement s'est arrêté à la raison dans l'objet de bien participé, à sa couleur de bien quoique fini, à sa nuance de bonheur relatif. Tout de même, c'est ma volonté qui a arrêté ma raison de chercher encore, d'observer plutôt les limites, qui a choisi de vouloir, qui a décidé. Dans ce verre, un nectar enchanteur, une ambroisie, une poudre de morphine. Je raisonne, si je le prends, ce sera une griserie, déjà toute ma sensibilité en tremble, s'en émeut, s'exaspère en son désir ; oui, mais ce sera affaire d'une heure, d'un instant, ensuite ce sera tout, puis ce sera fatigue et abattement, infortune et ruine, perte de

la santé, perte du vouloir; mais cet instant de joie actuelle tout de même... Aussi longtemps, mon jugement délibère, ma volonté ne choisit point. Elle ne saurait choisir sans motif, elle stimule ma raison à lui en fournir. Mais c'est elle qui l'arrête, à un moment donné, de basculer tantôt de-ci, tantôt de-là, qui fixe le jugement qu'elle rend ultime et pratique, qui suit librement ce jugement auquel librement elle a voulu s'arrêter. L'action ne procède selon le jugement décisif porté par l'intelligence que parce qu'un mouvement automatique de la volonté est venu s'y ajouter, a pesé de son poids et lui a conféré une force décisive. Et ainsi, la causalité de l'acte libre appartient vraiment au vouloir. Celui-ci est une cause qui, avec l'aide des motifs et des antécédents étrangers, se hausse d'elle-même au niveau de l'effet à produire, du choix à opérer. Voilà le fait mystérieux mais indéniable que nous révèle à l'analyse notre conscience; l'acte libre est un acte de jugement voulu, un acte de vouloir jugé.

« Ce qui fait la perfection de la théorie thomiste de la liberté, c'est qu'elle manifeste clairement la causalité simultanée de l'intelligence et de la volonté, et qu'ainsi l'acte libre est vraiment l'acte spécifique de l'homme, l'acte humain proprement dit. Mais du fait que le choix d'un bien est plus profondément un mouvement affectif, le sujet du libre arbitre sera la volonté. Cependant, il faudra toujours éviter de considérer isolément la volonté, sous peine de retomber dans les difficultés du pur volontarisme: ce mouvement volontaire est jugé par la raison. » (*L'âme humaine*, J. WEBER, O. P., v. note 83.)

***

Nous pouvons maintenant tout résumer et conclure d'une façon aussi nette que solide par ce simple exposé de saint Thomas. (I. P., Q. 83, a. 1.)

Pour établir la preuve de la liberté, considérons d'abord que certains êtres agissent sans aucun jugement: telle la pierre qui tombe vers le bas, tels aussi tous les êtres qui n'ont pas la connaissance. — D'autres êtres agissent d'après un certain jugement, mais qui n'est pas libre: tels les animaux. C'est de cette façon que la brebis, voyant le loup, juge qu'il faut fuir: c'est un jugement naturel, mais non pas libre, car elle ne juge pas par une opération synthétique, mais par un instinct naturel. Et il en va de même pour tous les jugements des animaux. — L'homme agit d'après un jugement: car par sa faculté de connaissance, il juge qu'il faut fuir quelque chose ou le poursuivre. Mais comme ce jugement n'est pas l'effet d'un instinct naturel s'appliquant à une action particulière, mais d'une certaine synthèse rationnelle, en conséquence l'homme agit selon un jugement libre, car il a la faculté de se porter à divers objets. En effet, dans le domaine du contingent, la raison peut suivre des directions opposées... Or, les actions particulières sont des faits contingents: par suite le jugement rationnel qui porte sur elles peut suivre des directions opposées, et n'est pas déterminé en un seul sens. En conséquence, il faut que l'homme ait le libre arbitre, par le fait même qu'il est doué de raison.

A l'égard du bien créé tout jugement pratique est de sa nature indifférent, puisque ce bien peut comme bien être éligible, et comme déficient ne l'être pas. C'est le cas de tous les moyens ou biens créés par rapport à la fin ultime, qu'ils ne réalisent que participativement. Et conséquemment, l'homme est de sa nature libre, parce qu'il domine aussi de sa raison, de son libre arbitre, tous les moyens d'atteindre sa fin. Il maîtrise sur les flots de la vie les procédés d'atteindre au port de la félicité.

Cette comparaison m'est suggérée par un souvenir.

Naguère, au sein des Laurentides où, avec les Scolastiques dont j'étais le supérieur, je passais les mois d'été, un lac étendait sous mes regards sa nappe souvent agitée. Parfois, le ciel se couvrait d'un nuage épais et lourd, la vague grossissait et bientôt l'écume couvrait le lac. Il m'arrivait alors d'apercevoir au loin l'embarcation grossière dans laquelle jouaient les enfants de notre fermier. Je suivais leurs manœuvres. Ces petits de douze ou quinze ans n'étaient pas effrayés. Ils tournaient leurs voiles de façon à prendre juste assez de vent, ils piquaient vers le rivage en croisant de biais les vagues plutôt que de les rencontrer en face ou de côté, l'un d'eux plongeait sa rame de manière à gouverner en s'aidant des vagues elles-mêmes... Et je considérais cette faiblesse d'enfant triomphant de la force même de la nature déchaînée. Image pour moi de la liberté. Non indépendants, certes, des éléments en furie, les jeunes navigateurs raisonnaient d'abord sur les moyens à prendre pour s'en servir et en triompher; ils calculaient le vent, la hauteur des vagues et leur longueur, le recul qu'à chaque avance la chaloupe en ressentirait, et entre ces diverses appréciations, avec maîtrise, ils choisissaient. Leur faiblesse corporelle dominait ainsi par la puissance de leur liberté humaine l'ouragan, l'abîme et les flots.

La liberté, son plus bel apanage, est pour l'homme la domination volontaire de ses moyens pour atteindre à la fin, à sa perfection et à son bonheur.

Ce que comporte la liberté.

La liberté naturelle que nous venons de découvrir et d'analyser est la source d'où découle toute espèce de liberté et le principe qui fonde tous les droits humains.

Question de grave importance. Comporte-t-elle essentiellement la liberté du mal faire? Non, en vérité, quoi que l'on s'imagine et qu'on soutienne communément. La liberté est une faculté de l'être raisonnable. Son usage ne peut être que raisonnable aussi. Ne pas l'être n'est plus user mais abuser de la liberté. Le pouvoir faire bien ou mal est, certes, un indice de liberté, mais il n'est pas l'unique, ni le plus formel, et il n'est pas la marque d'une liberté ordonnée, mais désordonnée. Il en est une imperfection, une maladie. Etre malade est un signe de vie, mais de vie imparfaite et diminuée, et non de vie saine et complète.

Ainsi de la liberté qu'on appelle morale, celle que possède l'homme non seulement de choisir entre les actes de vertu à opérer, mais de choisir, hélas! même entre les bonnes et les mauvaises mœurs, entre les actes qui le conduisent à sa fin et au bonheur vrai, et ceux qui ne lui procurent qu'un bien particulier et un bonheur fictif, le détournant du même coup de sa véritable félicité.

Parce que Dieu est infiniment parfait dans son jugement et sa volonté, qui sont identiques à la perfection même de son être, il est souverainement libre, mais du même coup essentiellement impeccable. Ainsi proportionnellement de Jésus-Christ, de la Vierge Marie, des anges dans leur ordre et des bienheureux. Ils voient trop clair pour vouloir mal. Ils ne peuvent que juger sainement, et leur volonté ne peut que vouloir bonnement. On en a quelque idée chez l'individu qu'une longue dignité de vie et une naturelle noblesse de sentiments retiennent de certaines bassesses, non par manque

de liberté mais par la hauteur, la transcendance, la perfection même de leur liberté.

Quand l'homme pèche, il n'agit pas sans motif, mais par un motif irréfléchi et donc il agit contre la raison, donc contre sa nature raisonnable, contre sa nature d'homme. Il lui faut reconnaître ensuite, comme on dit familièrement, qu'il a fait une *bêtise*. Et, alors, la réflexion est de saint Thomas (*S. Jean*, VIII, 34), c'est comme s'il était mis en mouvement par un autre, et qu'il fût retenu sous une domination étrangère; c'est pour cela que celui qui agit contre la raison et commet le mal, n'est plus le maître de lui-même, mais est l'esclave du péché, au dire de saint Jean. Tout comme nous disons communément, mais d'une façon quand même profonde, qu'il est l'esclave du vice, de l'intempérance, de la colère, de la luxure.

Remarque aux conséquences incommensurables. Donc, la liberté du mal est celle du ressort qui sort de sa gorge. De même que la vis qui le fixe à celle-ci pour régler son jeu en le maintenant dans l'ordre perfectionne la liberté du ressort, de même la loi qui retient la liberté d'agir mal perfectionne la liberté elle-même. Voilà une notion fondamentale pour estimer la loi à sa vraie valeur, et s'y assujettir sans violence ni servilité.

La loi, en effet, dans la doctrine thomiste, n'est pas par sa formalité première le simple vouloir du gouvernant, mais une ordination de raison conçue dans la pensée du législateur qui éclaire ainsi la raison du subordonné, auquel il a le pouvoir de l'imposer pour en régler les mouvements de volonté. C'est donc dans le libre arbitre lui-même de l'homme, incertain et faillible, que la loi trouve sa raison d'être et, à cause de cela, que la loi lui est nécessaire. Mais, on le voit tout de suite, la loi ne peut être faite que pour aider l'homme à agir bien, jamais pour lui fournir l'occasion ou le moyen d'agir mal. La loi ne serait plus alors loi, elle ne serait plus une ordination de raison, elle deviendrait immorale, antihumaine.

Nous avons ici l'explication de l'erreur funeste ou des avantages précieux de tous les libéralismes. Libéralisme qui protège l'exercice de la liberté du bien, admirable disposition que l'Eglise réclame des législateurs et de tous les hommes, dont elle marque la sagesse et la magnanimité. Libéralisme qui préconise l'exercice égal de la liberté du mal et de celle du bien, qui accorde des droits à l'erreur et au vice à côté de ceux qu'il reconnaît à la vérité et à la vertu, qui, selon Pie IX, s'avance un pied dans le bon chemin et l'autre dans le mauvais, erreur et corruption lamentable.

Notion radicale. Distinction nécessaire. Confusion pourtant à peu près universelle.

Voulez-vous que tout de suite nous en fassions comme à main levée quelques applications?

Liberté, liberté, crie-t-on, liberté égale pour tout individu. Equivoque, Messieurs, équivoque lamentable, aveugle, qui procède d'une absurdité, et que d'ailleurs ceux qui la réclament à grands cris sont les premiers à ne pas concéder. Liberté pour tout individu, sans exception, de faire le bien, mais oui! Liberté égale accordée à l'enfant comme à l'adulte, à l'homme sain et au détraqué, au citoyen digne et au bagnard, à celui qui défend l'Etat et à l'autre qui le trahit, évidemment non, vous ne voulez pas parler ainsi. Prenez donc garde à l'équivoque, et dites plutôt: respect des justes libertés de chacun, liberté des individus conformément à leurs devoirs respectifs. C'est mieux, car c'est libéral sans être libertaire. De la sorte les citoyens auront le droit de se servir de leur jugement propre et de décider de leur conduite personnelle, de décider du choix de leur domicile, de leurs allées et venues, de l'emploi de leur temps, de l'usage de leur propriété, de leurs relations, du droit de société, de leurs contrats, etc., mais dans les limites du bien, c'est-à-dire de la loi naturelle, de la loi divine, et des sages lois humaines, celles qui protègent le bien commun.

On discute beaucoup sur les méthodes d'éducation. Doit-on laisser aux jeunes leur liberté ou bien les contraindre? Qu'ils soient libres, disent les uns, pour apprendre à agir. Qu'on les retienne, disent les autres, pour les protéger de l'abîme. La règle fondamentale de toute pédagogie et de toute éducation se ramène à celle-ci: retenir, autant qu'il le faut pour garantir la liberté de ses inexpériences et de ses déraisonnements et relâcher dans toute la mesure prudente, afin de cultiver le bon usage de cette liberté. Le reste n'est ensuite plus qu'un dosage, variable et difficile, à la vérité, mais qui au moins s'inspire d'une formule incontestable.

Le monde moderne prêche la liberté du cœur, l'amour libre. On sait à quelles abominations aboutit la formule, parce qu'on oublie que la liberté du cœur doit s'assujettir à celle de la raison, que l'amour libre doit être d'abord humain et raisonnable et non charnel et tout animal.

Liberté du travail, atelier libre, liberté du patron dans l'engagement de ses ouvriers, toujours même fissure, même équivoque: liberté, oui, mais dans l'ordre. Liberté au travail, réglé toutefois par le bien commun, atelier libre si cette ouverture ne tue point la liberté des autres, liberté patronale si par la concurrence des autres patrons et par l'isolement du travailleur elle n'aboutit point à l'écrasement de celui-ci ou de celui-là. Autrement, toutes ces libertés et les autres libertés sociales sont des maximes sonores, incomplètes, dangereuses, bien souvent funestes, dont cependant depuis 89 résonnent toutes les tribunes électorales et qui noircissent les colonnes de tant de journaux.

J'en arrive à la liberté démocratique, à la liberté du suffrage, au suffrage universel. Messieurs, n'en doutez point, j'en suis, dans toute la mesure où... c'est vrai!

A ce propos, une digression politique. Une différence notable, on l'a écrit, distingue ordinairement le concept de l'Etat moderne et celui de l'Etat ancien. Tandis que celui-ci était en général, au sens étymologique du mot, un Etat despotique, c'est-à-dire autoritaire, marqué par la prédominance de *l'autorité* sous toutes ses formes, l'Etat moderne est démocratique et se glorifie de faire passer avant tout le culte de la *liberté*. A dessein, j'ai dit tout à l'heure l'Etat moderne et non l'Etat contemporain. Car, précisément, il se trouve qu'on revient en divers pays à l'état autoritaire, et même comme on dit totalitaire. Pour juger avec équité de la valeur véritable des deux systèmes, il faut ne les point sortir de l'histoire ni de la géographie. L'un et l'autre peuvent être abusifs, l'un et l'autre ont leurs avantages.

L'Etat autoritaire et l'Etat libertaire.

Abusif, l'Etat autoritaire qui, dans la mesure où ne le réclame point le vrai bien des individus, des familles et de la société, supprime l'exercice de la liberté naturelle. Mais abusif aussi l'Etat libertaire qui, par les libertés qu'il octroie à tous, empêche les meilleurs d'en pouvoir user. Le premier est un acide conservateur qui tue la vie, le second un ferment germinatif qui la corrompt. Voilà peut-être pourquoi les démocraties les plus libertaires, arrivées plus ou moins au terme de leur dissolution,

ne peuvent être sauvées que si l'autorité la plus pénétrante et la plus *saline*, oserai-je dire, les ressaisit et les conserve. C'est ainsi qu'on a raisonné en Italie et ailleurs. Au reste, combien de fois l'exercice effectif du gouvernement s'éloigne-t-il du type nominal dont il se réclame ? Il y a des démocraties actuelles où la liberté étouffe. Il y a eu, au moins dans le passé, des autocraties où régnaient heureusement de suffisantes libertés pour favoriser le plus admirable progrès humain.

Comme en éducation, c'est une question de dosage, de juste composé d'autorité et de liberté. Et ce composé dépend immensément du tempérament national, du développement général des peuples, du moment historique de chacun des pays. On a tort de vouloir juger des Etats passés en les mesurant aux nations modernes, tout autant que de certains systèmes politiques d'Europe ou d'Asie par rapport aux gens que nous sommes. Là-dessus, l'Eglise n'a pas de dogme, et la philosophie autorise diverses opinions.

En tout cas, le libéralisme politique, discutable comme système de gouvernement, mais non condamné au nom de la foi chrétienne, se manifeste par l'abandon croissant du pouvoir entre les mains des élus du peuple, et conséquemment par le développement des institutions parlementaires.

Ce trait, cependant, est loin d'être le plus fondamental. Il se rattache ordinairement à d'autres beaucoup plus dangereux et même condamnables. L'Etat ancien, et même l'Etat autoritaire moderne, est un Etat doctrinaire, faisant profession de croire à une doctrine politico-morale, tandis que les Etats démocratiques ont renoncé la plupart, du moins en théorie, à tout dogmatisme et affectent de ne plus compter qu'avec les intérêts. De là leur souplesse, mais aussi leur amoralité.

Messieurs, à vous parler franchement, vous avez là la grande lacune de la plupart des démocraties. Peut-être est-elle plus nocive, même au point de vue purement civil, en des pays jeunes comme ceux d'Amérique où tant de peuples divers se sont assemblés sans se fondre, et où manquent les traditions séculaires qui, par exemple en Angleterre, d'une façon sous-jacente, relient les générations entre elles malgré les séismes et les révolutions.

L'Etat totalement démocratique est un Etat qui, en principe, ne croit à rien. Il est divisé en lui-même, c'est un chaos d'intérêts. Heureusement, l'illogisme et les généreuses illusions qui l'inspirent, l'instinct collectif de la conservation, et presque toujours un vieux fonds plus ou moins avoué de maximes morales et religieuses, bref la raison humaine qui agit tout de même par en-dessous, le protègent assez souvent des pires excès ; sous le verbalisme de ses formules libérales, il garde encore assez d'autoritarisme pour ne point se détruire lui-même. Mais vous voyez l'équivoque et le terrain mouvant sur lequel il s'appuie.

Le libéralisme philosophico-théologique.

Nous en arrivons ainsi, par la suite de nos idées, au libéralisme non plus politique mais philosophico-théologique condamné par l'Eglise et qui se rencontre, certes, dans la plupart des nations contemporaines, de quelque type de gouvernement qu'elles se réclament. Pie IX et Léon XIII l'ont dessiné d'une main experte et ils en ont montré les lamentables suites.

Parce qu'il croyait en un absolu — surtout quand il fut chrétien, — l'Etat d'autrefois mettait au premier plan de ses préoccupations les valeurs morales et religieuses. En suite de quoi il employait la force publique pour les défendre et les propager. Il ne pouvait donc être accueillant aux doctrines qui menaçaient de rompre un conformisme jugé nécessaire. D'où, même s'il était cruel, il se croyait au moins conséquent. L'originalité de l'ancien régime fut d'incorporer au bien collectif, auquel doivent se subordonner les individus, un élément spirituel. Catholiques et protestants de toutes nuances furent d'accord sur ce principe, sauf à se contredire sur la base de sa réalisation.

Le rationalisme du XVIIIe siècle en ruinant la croyance religieuse, la Révolution française en sapant toute autorité, ont fini par aboutir non seulement à l'abolition des Eglises d'Etat, mais même à l'indifférence religieuse et morale de l'Etat, et à la considération connue de droits absolus, des franchises de faits accordées aux diverses doctrines théologiques et aux innombrables sectes religieuses, voire areligieuses. Voilà le libéralisme pervers.

Garantir à ses sujets, pour l'Etat, sa neutralité entre les diverses religions et les diverses théories métaphysiques, morales et sociales, voilà ce qu'on a proclamé les libertés modernes, voilà ce qui est considéré comme un progrès sur ce qu'on appelle les régimes d'intolérance. Le malheur est que, consciemment ou non, il s'est trouvé des catholiques pour le croire et même le dire, sans réserves ni distinction. Et qu'au lieu de considérer comme un regrettable malheur d'avoir à faire place à l'erreur à côté de la vérité, on recule au besoin celle-ci et on la rétrécit pour ne pas gêner l'autre.

Telle a été la tendance, plus ou moins nette, des catholiques libéraux du dernier siècle, depuis Lamennais libéral doctrinaire et même révolté et sectaire, en passant par tant d'autres, animés le plus souvent d'un optimisme aussi noble qu'idéaliste, et trop peu fondés en doctrine. Grégoire XVI, dès 1832, par l'Encyclique *Mirari vos*, Pie IX, en 1864, par la lettre *Quanta cura* et le *Syllabus* qui lui faisait suite, Léon XIII enfin, dans *Libertas praestantissimum*, en dénoncèrent les funestes effets.

Car du faux principe de la neutralité de l'Etat sont nés d'abord les libéraux absolus du dernier siècle qui se sont élevés contre les préceptes divins eux-mêmes, et ont voulu que les sociétés, trouvant leur principe et leur unique raison d'être dans la libre volonté de chacun, soient affranchies de tout service envers Dieu, et que, pour le moins, les Etats soient neutres à l'égard de Dieu, autant dire en pratique contre Dieu. Ce principe a insidieusement imprégné nombre d'institutions modernes, jusqu'à la Société des Nations qui cherche à mettre la paix et la justice envers les peuples sans pouvoir faire appel explicitement à la conscience religieuse des peuples, et dans l'athéisme officiel le plus absolu. Voilà, en passant, comment, à l'instar de tous ces libéralismes, le communisme lui-même, quand il se prononce indifférent à l'égard des croyances de l'individu, ne veut toutefois que d'un Dieu inerte, qui ne se mêle point des choses de la terre, sans quoi aussitôt le communisme devient anti-Dieu.

Effrayés de l'énormité de pareilles doctrines, plusieurs ne sont pas des libéraux impies et sans Dieu, mais étrangers du moins aux droits de la révélation chrétienne, et conséquemment de l'Eglise et de l'Evangile. Ça été, par exemple, le libéralisme préconisé par les déistes du XIXe siècle, et dont se sont imprégnés et s'imprègnent encore nombre de clubs neutres et d'institution contemporaines.

Enfin, sous l'influence de cette atmosphère, et en raison des complications concrètes créées de nos jours dans les Etats par la multiplication des sectes

et la mutuelle pénétration des peuples, il en est qui, tout en respectant pour leur compte la loi divine et l'autorité de l'Eglise, et en leur conférant même une certaine considération extérieure, les mettent néanmoins sur le pied commun de tous les autres systèmes de doctrine et de toutes les dénominations religieuses aussi.

Fausse conception de la liberté des individus et du rôle de l'Etat à cet égard. Comme si la société pouvait en principe et de propos délibéré consentir à laisser les uns servir le Seigneur, les autres le desservir ou du moins le mal servir. « Ils détournent donc vraiment la puissance politique de son institution, croit Léon XIII, et de l'ordre prescrit par la nature, ceux qui veulent dans le gouvernement des Etats ne tenir aucun compte des lois divines et de l'Eglise constituée par le Seigneur. »

Qu'on juge par là, maintenant, de ce qu'il faut penser d'abord de la *liberté de conscience*. Signifie-t-elle que chacun pourra à son gré et indifféremment rendre ou ne pas rendre de culte à Dieu, agir ou non selon la loi morale, et que l'Etat demeurera absolument étranger au blasphème, à l'idolâtrie, au sacrilège, et le reste, de ses sujets ? On en voit tout de suite le *libéralisme* odieux. Si on entend que l'homme a, dans l'Etat, le droit de suivre, d'après la conscience de son devoir, la volonté de Dieu et d'accomplir ses préceptes, alors cette liberté de conscience est un bien majeur que l'Eglise réclame, pour laquelle les apôtres et les martyrs ont lutté et sont morts, et que tous les chrétiens doivent à tout prix de nos jours encore sauvegarder.

Des mêmes principes, on déduit ce qu'il faut penser des autres libertés modernes, liberté des cultes, liberté de la parole et de la presse, liberté d'enseignement. Libertés véritables, honnêtes et précieuses, dès lors qu'elles s'exercent dans les matières libres et dans les limites du bien moral, au delà de quoi elles sont abus, faiblesses et principes destructeurs.

Liberté et tolérance.

Vous jugerez ici, Messieurs, que *durus est hic sermo* et qu'il n'est guère possible dans la pratique des choses de s'y accommoder. Ecoutons encore Léon XIII : « Beaucoup estiment que l'Eglise doit s'adapter au temps présent et s'accommoder aux mesures de prudence qu'impose aujourd'hui le gouvernement des peuples. Opinion respectable, s'il s'agit d'une conception sagement équilibrée, qui soit compatible avec la vérité et la justice, en ce sens que, dans l'espoir d'un plus grand bien, l'Eglise se montre indulgente et accorde à notre époque ce que la sainteté de son ministère lui permet d'accorder. Mais il en va autrement pour les choses et les doctrines que l'affaiblissement des mœurs et l'erreur des intelligences ont introduites contrairement au droit... »

Il s'ensuit qu'il n'est jamais permis de demander, de défendre, d'accorder la liberté de penser, d'écrire ou d'enseigner et aussi la liberté indistincte des religions, comme autant de droits que la nature aurait donnés à l'homme...

Il suit pareillement, néanmoins, que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de raisonnables causes, être *tolérées*, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre.

Le plus vif désir de l'Eglise serait sans doute, continue Léon XIII, de voir pénétrer dans tous les ordres de l'Etat les principes chrétiens qui possèdent une si merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, et qui sont nés, en grande partie, des libertés modernes tant vantées et où l'on avait cru voir renfermés des germes de salut et de gloire. Cette espérance a été déçue par les faits.

Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Eglise tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui a entraîné à notre époque les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant (objectivement) de droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la *tolérance* dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité, en vue d'un plus grand mal à éviter, ou d'un plus grand bien à obtenir ou à conserver, imitant ainsi Celui qui gouverne le monde...

Néanmoins, si en vue du bien commun, et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit *tolérer* le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver ni le vouloir en lui-même... Mais il faut reconnaître, pour que notre jugement reste dans la vérité, que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un Etat, plus les conditions de cet Etat s'écartent de la perfection (soumis qu'il est ainsi à un plus grand nombre de principes corrupteurs de lui-même) ; et que, de plus, la tolérance du mal, appartenant aux principes de la prudence politique, doit être rigoureusement circonscrite dans les étroites limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire le salut public. Conséquemment les systèmes révolutionnaires et qui attaquent les doctrines religieuses fondamentales et les bases même de l'ordre social ne sauraient devenir l'objet de la tolérance politique.

... Et une chose demeure toujours vraie, c'est que la liberté accordée indifféremment à tous et pour tout, n'est pas désirable pour elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits.

Au reste, en ce qui touche la *tolérance*, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Eglise ceux qui professent la doctrine du *libéralisme*. En effet, en accordant aux citoyens, sur tous les points dont nous avons parlé, une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité, que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Eglise défenseur de la vérité et maîtresse incorruptible des mœurs, croit devoir protester contre une tolérance si pleine de désordres et d'excès, ils l'accusent de manquer de modération et de douceur, et ils lui font un crime de ce qui est précisément son caractère inaltérable et son mérite, à savoir son intransigeance quant aux principes de la foi et de la morale chrétienne. D'ailleurs, n'arrive-t-il pas souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, les plus durs et les plus serrés à l'égard du catholicisme ? Prodigues de libertés pour tous, c'est à l'Eglise de Jésus-Christ seule qu'ils les restreignent ou les refusent.

Là où les usages ont mis ces libertés modernes, des cultes, de la parole, de la presse, de l'enseignement, etc., en vigueur, les citoyens ne doivent s'en servir que pour le bien, car une liberté ne peut être réputée légitime qu'en autant qu'elle accroît notre faculté pour le bien : hors de là, jamais.

Enfin, préférer pour l'Etat une constitution tempérée par l'élément démocratique n'est pas en soi contre l'ordre, à condition toutefois qu'on respecte la doctrine catholique sur l'origine divine et l'hon-

nête exercice du pouvoir public. Des diverses formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Eglise n'en rejette aucune; mais elle veut, et la nature s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur institution ne viole le droit de personne et respecte particulièrement les droits de l'Eglise de Jésus-Christ.

Le credo catholique de la liberté.

Voilà donc, Messieurs, l'attitude catholique. Il y a peut-être en ce moment des étrangers à notre foi qui m'écoutent, je veux donc être clair, et je me résume ainsi.

Je crois, moi, qu'il y a un Dieu, qu'il a créé toutes les créatures, que celles-ci lui doivent leur hommage et que ce Dieu ne peut être ni ignoré ni méconnu dans le monde.

Je crois que le Fils de Dieu s'est incarné et que dans le monde il a établi une Eglise à laquelle il a conféré son autorité pour ce qui concerne la conduite des hommes vers leur éternité.

Je crois que cette Eglise de Jésus-Christ est l'Eglise catholique et romaine, elle toute seule, laquelle conséquemment a hérité de tous les pouvoirs et de tous les droits du Christ, son Dieu fondateur.

Comment voulez-vous, dans l'hypothèse, que je reconnaisse à toute autre Eglise par moi estimée fausse, à toute autre religion que le christianisme, à tout autre système moral et social qui ne se fonde pas sur Dieu, des droits qui découlent, dans ma pensée, de Dieu, du Christ, de l'Eglise romaine? Et que ces droits, je les accorde à cela même qui n'en a pas les titres? Et que je mette sur la même horizontale de droits le positif et le négatif.

Ne me demandez point d'être aussi illogique. Regrettez-le, trouvez-moi absolu, intolérant, reconnaissez au moins que je ne puisse tirer d'autres conséquences de mes principes.

Rassurez-vous pourtant. Ces principes qui sont miens, je sais qu'ils ne sont pas les vôtres. J'en suis peiné, je souhaiterais vous les voir accepter, mais je constate que vous ne les admettez point. Et je ne veux pas douter de votre bonne foi, je ne veux point contester la part au moins de vérité et de religion, quoique incomplètes, qui sont les vôtres.

Et voilà comment, en toute logique pratique et en toute charité, je vous tolère. Je le fais le plus largement et le plus cordialement possible, sauf les droits essentiels de ma religion et de ma conscience, pour avoir votre propre tolérance envers moi, car, si vous êtes persuadés vous-mêmes que je suis dans l'erreur, que votre doctrine morale et que votre foi religieuse sont les seules vraies, vous ne pouvez non plus logiquement reconnaître à ma religion, en ce en quoi elle s'oppose à la vôtre, des droits objectifs, vous devez tout au plus vous-mêmes cordialement et respectablement me tolérer. Je vous tolère donc pour que vous me tolériez. Je vous tolère parce que j'espère ainsi vous plaire et même vous persuader. Et qu'à force de constater la rigueur de mes principes et la souplesse de mes procédés, vous admiriez à la fois le resplendissement de ma religion et la délicatesse de ma charité, et qu'ainsi à la fois votre esprit et votre cœur soient captivés. Je vous tolère pour avoir votre collaboration au bien commun, et quand pareille collaboration s'arrête, quand vous prêchez des doctrines corrosives et que vous répandez partout des germes empoisonnés, alors je ne puis plus vous tolérer. Tel est, Messieurs, le libéralisme catholique, le vrai.

C'est en vertu de sa doctrine de la liberté que l'Eglise se refuse à reconnaître des droits à ce qui n'est pas conforme à la morale naturelle et à la révélation chrétienne. Mais que, d'autre part, jamais, même dans les Etats de type moderne, l'Eglise n'a demandé aux catholiques chefs de gouvernement, hors des cas extrêmes, comme quand il s'agit du communisme, de restreindre la charte libérale de leur pays. Que, bien plus, elle-même a traité et vécu en bons termes avec les Etats où la liberté des cultes est légalement reconnue. De la sorte, composant sagement entre l'idéal et la réalité, usant de cette vertueuse finesse politique qu'il a toujours fallu reconnaître à la plupart de ses chefs, après avoir hautement affiché l'exclusivité de ses formules intellectuelles, elle n'entend point supprimer par la force les dissidences, et elle sait ensuite adapter son œuvre aux faits, indifférente aux formes des pouvoirs politiques comme aux divers tempéraments nationaux. C'est de la sorte qu'elle est une et qu'elle est, aussi, catholique.

***

Peut-être, Messieurs, voulez-vous savoir maintenant si je suis fasciste, totalitaire ou démocratique? Je vous répondrai par les paroles mêmes de Mgr Bilczewski, l'un des grands évêques patriotes qui ont présidé à la reconstitution de la Pologne moderne, après la guerre.

« Je n'admets pas la démocratie sauvage, menteuse, athée, qui règne aujourd'hui dans presque tous les Etats du monde. Les organisations maçonniques, secrètes ou avérées, les révolutionnaires et les politiciens à leur solde, les écrivassiers, les orateurs communistes qui ont expliqué et expliquent encore au peuple que seule une aveugle majorité de votes et le hasard aient à décider de l'organisation du pouvoir dans l'Etat, me font horreur. Le but poursuivi par cette démocratie ne va pas réellement à la souveraineté du peuple, mais au pouvoir absolu des financiers de coulisse et de leurs laquais.

» La démocratie que demandent l'Eglise, le bon sens et le véritable amour de la patrie, c'est celle dont le premier souverain est Dieu, où tous les citoyens gouvernent ensemble et en bonne entente, et travaillent par charité à défendre les droits véritables de chaque individu et les plus grands biens de l'humanité: la religion, la conscience, la famille, la vie, l'ordre, le bien-être général.

» Je ne veux pas d'une quelconque démocratie, ajoutait-il, je veux une démocratie aristocratique. Je veux que toute la Pologne, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, depuis les conseillers municipaux jusqu'aux députés de la Chambre et aux sénateurs, forme une grande et pure aristocratie. Ce n'est pas d'une aristocratie de sang ni de race que je parle: je pense à la noblesse et à l'aristocratie de l'esprit, de la vertu, du mérite personnel. »

C'est là, Messieurs, une démocratie qui doit puiser à la source limpide de l'Evangile du Christ. Elle nous dispensera de recourir aux formes autoritaires et absolues de gouvernement et à l'organisation fasciste. Voilà en tout cas la démocratie que je rêve pour le Canada, que je veux travailler de toutes mes forces à reconstruire et à parachever. Elle se réalisera par la diffusion dans notre Etat canadien des principes du christianisme. J'estime que cette diffusion et cet apostolat pressent plus encore que le changement de notre forme de gouvernement. Tel est mon *credo* politique.

Conclusion.

Ce *credo*, Messieurs, je vous invite à le pratiquer. Si, ce soir, devant notre élite universitaire, j'ai aussi longuement devisé de liberté, c'est que j'estime que la liberté est toujours en péril, et que ce sont avant tout les intellectuels qui se doivent de la sauver.

Ils la sauveront du matérialisme et du psychologisme ceux qui, dans les diverses sciences expérimentales, continueront tout de même d'en distinguer les phénomènes suprasensibles et d'en proclamer l'inviolable spiritualité.

Ils la sauveront dans la vie sociale, par le caractère des lois qu'ils suggéreront et par leur façon de les entendre, s'ils restent convaincus eux-mêmes et rappellent opportunément aux autres qu'en thèse n'a le droit d'exister que le bien avec la vérité, nonobstant les tolérances qu'exige l'hypothèse du mélange, chez les peuples, des doctrines rationnelles et des croyances religieuses.

Si nos Universités parviennent à former de ces savants résolument spiritualistes et de ces juristes non inconsidérément libéraux, elles travailleront vraiment à leur œuvre de haut savoir et d'elles jailliront les salutaires directives sociales dont je vous parlais il y a quelques années.

Je songe parfois à l'apostolat politique auquel devront, à cet égard, s'employer plus encore peut-être les nôtres dans l'arène fédérale et dans toutes les Chambres de gouvernement. Ce ne sera, certes, un signe ni d'indifférence au bien public ni d'impersonnalité. Il vaudra la peine à cet effet de se faire un cerveau net et une doctrine sociale solidement constituée. Et nos compatriotes d'une autre confession et d'une autre langue n'en seront pas si effarouchés. L'un d'entre vous écrivait l'autre jour, à son retour d'Europe, l'exemple probant qu'en Suisse il en avait observé.

Ne faudrait-il point que les nôtres n'oublient point le caractère chrétien qui est à la base de l'histoire canadienne, sous le régime anglais de même que sous le régime français, et que ce caractère ils l'exigent et le fassent respecter ? C'est le christianisme seul qui présente une doctrine constructive. Nos jeunes universitaires catholiques de Montréal viennent d'en faire la preuve à Winnipeg, et la presse du Manitoba et celle de Toronto leur en rendent un significatif hommage.

Ne faudrait-il point qu'on se persuade que nous travaillerons au bien du Canada tout entier et à celui de notre province, que nous remplirons notre mission catholique et française en Amérique, non pas en suivant mollement les autres, mais en les éclairant et même en les retenant, par les procédés les plus courtois mais aussi avec les convictions les plus ouvertes ?

Etre moins libéraux de doctrine et plus libéraux de respectabilité, montrer le catholicisme dans toute son intransigeante beauté et dans toute sa condescendante charité, la seule *main tendue* qu'il lui soit possible d'exercer, je ne dis point que tous les problèmes publics en seront du coup résolus, mais je suis persuadé que l'influence de l'Eglise en sera toutefois plus encore admise et même désirée, et conséquemment l'ordre social consolidé.

C'est à y réfléchir, Messieurs. Ce que je dis des hommes politiques, je le dis de chacun pour la sphère sociale où il exerce son activité. Voilà la souveraine action catholique à laquelle vous êtes invités.

L'heure vient, elle est venue, où ce ne sera pas le *bon garçonnisme*, pardonnez-moi cette familiarité, qui reconstituera les saines démocraties, mais les claires doctrines autant que les fortes vertus. Ce sont elles qui s'appuient sur la vraie liberté, et qui fondent aussi les grandes et durables libertés.

POLONAIS ET LITHUANIENS

De M. Roger de Craon-Poussy, dans *la Revue catholique des idées et des faits* (25. 3. 38) :

L'ultimatum de la paix.

Les peuples de l'Europe orientale ont le sens de l'histoire. Ils se souviennent des grands événements d'un passé souvent tragique, tout en les interprétant de manière fort diverse. C'est ainsi que la séance historique du Parlement de Kaunas aura rappelé aux Polonais et aux Lithuaniens la journée macabre de 1793, ce *Sejm Niemy* (diète muette) qui se vit obligé d'accepter, dans un silence morne, l'ultimatum russe consacrant le second partage de l'ancienne Pologne. Mais cette analogie offre matière à des réflexions fort variées. La Diète de Grodno, à laquelle la grande Catherine avait imposé sa loi impériale, siégeait en territoire lithuanien ; elle protestait contre l'annexion russe au nom de la patrie polonaise une et indivisible, et ladite patrie embrassait alors toute la Lithuanie, aussi bien les régions aujourd'hui dépendantes de Kaunas que le territoire soumis actuellement au gouvernement de Varsovie.

On a de même trouvé un parallélisme étonnant entre le procédé polonais envers la Lithuanie, d'une part, et le rattachement de l'Autriche au IIIe Reich de l'autre. La ressemblance demeure pourtant factice. Les crimes de l'ancien régime corporatif à Vienne contre l'Allemagne sont ceux de l'agneau contre le loup ; les Lithuaniens de Kaunas se sont comportés, eux, envers leurs voisins méridionaux comme de très mauvais enfants terribles qui taquinent un géant, incapable de se venger de mille petites insultes. La Pologne a un seul tort dans ce litige, le tort d'être quinze fois plus peuplée que son adversaire et de s'étendre sur une superficie huit fois plus grande. Cette disproportion des forces fait mal dans le tableau ; elle ne justifie cependant ni l'attitude inconcevable et enfantine des Lithuaniens, ni leur confiance en la protection que leur accordent la lettre de quelques traités et la sympathie de quelques grandes puissances.

Disons-le d'emblée, la République de Lithuanie, telle qu'elle existe depuis 1918, n'est pas plus viable que ne l'était l'Etat fédéral autrichien. Elle manque de base historique, géographique, politique et économique. Elle ne saurait subsister que grâce à l'aide étrangère et à la faiblesse polonaise. 35 millions d'hommes ont persisté à nier la raison d'être de l'Etat lithuanien antipolonais ; un million et demi

d'hommes soumis à Kaunas ont revendiqué leur indépendance absolue. La loi du nombre n'a pas pu jouer, aussi longtemps qu'elle était refrénée par une autre loi, maintenue par un nombre encore plus considérable. La Lithuanie de Kaunas a vécu ce que vivent les créations artificielles, l'espace d'un antagonisme entre grandes puissances qui se servent d'un Etat-tampon de leur choix. Elle a été imaginée pendant la grande guerre par l'*Ober-Ost* allemand, pour menacer perpétuellement la Pologne. Ce n'est pas sans bonnes raisons que Machiavel dénonce les Etats comme prisonniers des idées qui les ont fait naître. Cette Lithuanie, créée par Ludendorff, soutenue par la Conférence des Ambassadeurs et plus tard par les Soviets, mais toujours polonophobe, n'a rien de commun avec une autre Lithuanie, disparue en 1795 et réunie pendant quatre siècles à la Pologne, non seulement par des traités politiques, mais aussi par un amour fraternel, par mille souffrances et par mille triomphes. Le dilemme suivant se présentait en 1918 : ou bien vouloir une grande Lithuanie, forte des traditions des Jagellons, avec Wilno et Kowno, une patrie des trois peuples qui vivent depuis des temps immémoriaux sur le même sol, des Polonais, des Lithuaniens et des Blancs-Russiens, ou bien établir sur le principe de l'unité nationale un petit Etat entièrement nouveau, nécessairement réduit au territoire approximatif que Kowno-Kaunas contrôle à cette heure.

Cependant les fondateurs de cet Etat ont refusé d'accepter les lois de la logique. De même que les Tchèques, qui revendiquaient la Slovaquie au nom du principe des nationalités tandis qu'ils s'incorporaient les régions allemandes de la Bohême et de la Moravie au nom de la tradition historique, les Lithuaniens entendaient demeurer seuls maîtres dans leur pays, tout en exigeant la souveraineté sur des contrées purement polonaises de langue, comme Wilno ou Grodno. Les compatriotes de Pilsudski, qui était lui-même Polonais de Lithuanie, ne supportèrent ces aspirations que jusqu'au moment où ils devinrent assez forts pour les repousser. Le général Zeligowski a occupé Wilno en automne 1920 ; toute la Lithuanie moyenne s'est prononcée pour le rattachement à la Pologne par un plébiscite presque unanime et réellement libre. Depuis ce temps, la Lithuanie ethnographique boude son voisin ; elle maintient des prétentions sur Wilno, qui est désignée comme capitale dans la Constitution lithuanienne, quoique cette ville ne compte pas 5 pour 100 de Lithuaniens. Et le pays, amputé de ses régions les plus prospères, n'ayant pas la moindre chance de les récupérer par la force, répugne pourtant à la seule solution viable : à la réconciliation avec la Pologne, à un arrangement qui devrait tenir compte des réalités politiques, mais qui sauvegarderait aux Lithuaniens ethniques la plénitude de leurs droits.

L'antagonisme polono-allemand a garanti jusqu'en 1934 les frontières lithuaniennes. La réconciliation survenue entre Berlin et Varsovie a privé de tout appui sérieux le petit Etat balte, car l'aide soviétique serait difficilement demandée par les dirigeants catholiques et « fascistes » de Kaunas et elle serait fort probablement refusée par Moscou. La Grande-Bretagne et la France ? N'en parlons pas : des notes qui ne changeront pas grand'chose à la musique guerrière, si jamais la Pologne juge opportun de trancher par le glaive les questions litigieuses.

Dans le domaine de la *Realpolitik*, la Lithuanie est donc à la merci de son voisin. Elle a fait fausse route en repoussant dans des circonstances moins défavorables les tentatives polonaises réitérées pour trouver un *modus vivendi*. C'est en énonçant cette vérité bien établie que nous abordons le chapitre de l'équité et de la justice. Ne pas capituler devant la supériorité écrasante d'une grande puissance, c'eût été une grave faute et même une erreur impardonnable. Avoir provoqué sans cesse un adversaire disposé à l'entente pacifique, ce fut de la folie.

Or, Kaunas a éconduit une demi-douzaine de négociateurs polonais, des anciens présidents de Conseil, tels MM. Prystor et Slawek, M. Mühlstein, ancien ministre de Pologne à Paris, des députés et des publicistes. On a refusé d'entrer en relations diplomatiques normales avec Varsovie, les chemins de fer ne circulent pas entre les deux pays, les communications postales et routières y sont coupées ; une zone qui tend à retomber à l'état sauvage s'élève entre les territoires polonais et lithuanien. Les représentants de l'exécutif se regardent, à travers cette zone, comme des chiens de faïence, mais cette hostilité statique est susceptible de se muer rapidement en une guerre fraîche et joyeuse. La paix y est très instable, ce que vient de nous confirmer le dernier incident frontalier.

Même en déduisant la part du lion, voire de la propagande officielle, des informations qui nous arrivent de différentes sources, nous devons sincèrement plaindre le régime auquel sont exposées les minorités nationales de Lithuanie. 200 000 Polonais, un dixième de la population, s'y voient privés des libertés primordiales ; ils souffrent toutes les chicanes policières imaginables et inimaginables, on les persécute pour leurs sentiments nationaux, on ferme leurs écoles, on les maltraite par mille vexations. Ce qui aggrave ces faits, c'est que les Polonais forment dans le territoire de Kaunas la presque totalité des propriétaires fonciers et des classes instruites, pour autant qu'elles remontent à plusieurs générations. Les dirigeants de la conscience nationale lithuanienne sont ou bien des fils de paysans, ou bien des Polonais superficiellement dénationalisés. Un *auskas* au lieu d'un *owski*, un *icius* à la place d'un *wicz*, un très petit changement opéré sur la terminaison du nom de famille : et voilà le rejeton d'une ancienne famille polonaise transformé en Lithuanien authentique. La recrudescence de l'autorité de Varsovie auprès des gouvernants de Kaunas y augmentera de milliers de reconvertis les rangs de la minorité polonaise, mais une action militaire du maréchal Smigly Rydz aurait fait ressortir soudain un phénomène encore plus inattendu : la Lithuanie lithuanienne se serait découvert un cœur aussi passionnément polonais que celui de la Lithuanie d'ores et déjà reconquise par Varsovie.

Car, dans ces vastes régions de l'Europe orientale, tout ce qui touche à la politique, tout ce qui relève de l'esprit demeurera pour longtemps le privilège d'une classe dirigeante, des gens instruits et des terriens. Les masses populaires se laissent conduire ; elles changeraient même de conscience nationale si elles en avaient une. Et voici des facteurs plus importants que la communauté ou la différence linguistiques : ce sont la situation « géopolotique » et les souvenirs historiques, confus et pourtant bien vivaces même parmi les paysans, c'est l'intérêt économique et c'est aussi la façon de comprendre l'univers et les choses quotidiennes.

La même foi et les mêmes superstitions, les mêmes mœurs et la même façon de contempler la vie règnent des deux côtés de la frontière polono-lithuanienne. A voir un cultivateur muni de passeport à l'Aigle polonais et un paysan soumis à la loi de Kaunas, vous ne soupçonnerez jamais qu'ils appartiennent à des Etats différents. La structure

raciale est identique à Wilno, à Grodno et à Kaunas. Les hommes sont durs, opiniâtres, travailleurs et tenaces, rêveurs et guerriers, qu'ils parlent la plus ancienne branche des langues indo-européennes ou qu'ils s'expriment en un polonais singulièrement chantant et mélodieux. Ils ont été élevés au milieu des forêts séculaires, en contact étroit avec la nature sauvage et grandiose, au bord de lacs mystérieux. Ils ont entendu de la bouche des femmes les mêmes légendes de déesses sylvestres, de nymphes et de faunes. Ils vont chasser les mêmes fauves et du même sol profondément aimé ils tirent les moyens de leur modeste existence. De tels liens sont plus forts que l'évolution linguistique qui a conservé ici le beau parler lithuanien et introduit là le polonais plus nerveux, plus adapté au monde moderne.

Quatre siècles de communauté dans la joie et dans la misère ! Est-ce qu'une application mécanique du principe des nationalités suffirait à effacer pareille symbiose fraternelle ? L'ordonnance d'un général allemand de 1917 vaudra-t-elle mieux que les actes de Horodlo et de Lublin, que les serments de l'élite polonaise et lithuanienne prononcés en 1386, en 1490, en 1569 et finalement en 1791, ces déclarations solennelles de vouloir rester unis ?

L'ultimatum de paix, adressé par le colonel Beck aux dirigeants de Kaunas, a réussi à obtenir cette réponse que les Lithuaniens têtus n'auraient pas donnée sans pression du dehors. Le séparatisme de MM. Toubélis et Lozoraïtis est condamné mais l'existence nationale des Lithuaniens n'en souffrira nullement. Intégré dans un empire qui trouve son programme dans l'idée jagellonne — une Pologne allant de la Baltique à la mer Noire, — le petit peuple balte pourra développer sa remarquable culture dans la cadre d'une grande entité économique et politique. Aucune barrière ne subsistera plus entre Wilno et Kaunas. Laissons aux hommes de loi le soin de fixer la forme de la coexistence des deux Etats polonais et lithuanien. Ce qui importe, c'est le rétablissement de la paix dans le bassin du Niémen. Et le reste est littérature... juridique et politique.

La séance « muette » du Parlement de Kaunas du 19 mars 1938 ne préludera pas à un démembrement, comme le fit la Diète muette de 1793. Cette fois, au lieu d'un partage, l'on a réalisé une union salutaire.

La guerre en Espagne

Discours du général Franco (19. 4. 38).

Le généralissime Franco, à l'occasion de la prise de San Carlos de la Rapita, du port de Los Alfaques et de la victoire de ses troupes au Val d'Aran, a prononcé au « Camp de la Victoire », à Saragosse, le 19 avril 1938, le discours suivant dont nous empruntons la traduction à l'Agence d'information franco-espagnole (20. 4. 38) :

Anniversaire du décret d'unification nationale [1].

Espagnols ! Il y a aujourd'hui un an que, parmi les vieilles pierres de Salamanque, siège de mon quartier général, je vous ai adressé la parole à l'occasion du décret d'unification, fondant dans une seule unité politique nationale les valeurs jusqu'alors éparses de notre mouvement.

Je viens aujourd'hui, à nouveau, prendre publiquement contact avec vous sur cette terre d'Aragon, base fondamentale de la foi et de la patrie.

Le peuple, d'instinct, applaudit à cette mesure, comprenant ce que signifiait pour l'Espagne le fait d'être unie par une aspiration commune à tant d'Espagnols qui, autrement, auraient pu s'égarer si on ne les avait pas dirigés et si l'on n'avait pas évité les tendances individualistes auxquelles nous porte notre caractère.

La guerre n'aurait pas pu être gagnée si l'Espagne n'avait pas été unie et disciplinée. Devant Dieu et devant l'opinion espagnole, nous décidâmes alors de couronner cette œuvre d'unification au moment même où l'ennemi impuissant contre la fermeté, l'union de nos combattants sur le front, avait recours aux brigades internationales, à l'abondance de leurs tanks et de leur matériel de guerre, et, jetant ses regards sur notre arrière, concevait le dessein d'y jeter la division, comme dernière ressource pour se sauver. A cet effet, il envoya les consignes dans notre zone, il fit sortir des prisons, par la trahison, quelques-uns des détenus qui s'y trouvaient, et leur permit de s'évader chez nous afin de jeter l'agitation à l'arrière. Les efforts redoublèrent pour pénétrer dans les cadres de notre organisation ; on chercha à semer la rivalité et la division dans nos lignes. On donna des ordres secrets pour y produire la lassitude, on s'efforça de miner le prestige de nos plus hautes personnalités en exploitant les mesquines et misérables ambitions. Il fallait opposer à tout cela, avec décision, l'union collective, étroite et fraternelle de ce qu'il y avait de meilleur en Espagne. C'est ce que nous fîmes.

Œuvre guerrière et politique intérieure.

La guerre dans le Nord se termina par notre victoire. Et nous pûmes nous consacrer à la grande bataille de Teruel, puis à celle de l'Ebre, plus tard à l'avance sur le Segre, et finalement à la marche à la mer. A côté de cette œuvre guerrière, nous avons poursuivi notre tâche politique intérieure, promulguant les statuts du Parti, constituant les organes nationaux, le Conseil et la Junte politique, instaurant le gouvernement de la nation, organisant les pouvoirs de l'Etat et faisant rentrer Biscaye, Guipuzcoa et Catalogne dans le régime administratif commun. Dans l'ordre économique, nous avons maintenu les

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

prix, et mené une campagne énergique pour la défense du patrimoine minier de l'Espagne nationale.

Nous avons apporté aux campagnes espagnoles les règlements sur le blé et le maïs, la concession de crédits aux agriculteurs. En matière de protection sociale, nous avons établi la remise du payement des loyers, le Service social de la femme, le Service de la reprise du travail pour les anciens combattants, le corps des mutilés, et nous avons promulgué la Charte du travail. Dans l'ordre catholique, nous avons décrété l'abrogation de la loi du mariage civil et de celle du divorce. En ce qui concerne la culture, nous avons créé l'Institut d'Espagne et réorganisé les Académies. Nous avons créé l'Ordre impérial des « Flèches rouges », suprême récompense au mérite national, et nous créerons la plus haute récompense pour le mérite scientifique, par l'ordre d'Alphonse X le Sage, roi de Castille. Finalement, par le joug et les flèches, l'héraldique des rois catholiques a été reprise dans les armes de l'Espagne.

Nous avons réalisé tout cela en maintenant l'austérité exemplaire du gouvernement de l'Espagne. C'est ainsi, avançant d'un pas ferme et altier, méprisant le mensonge, que nous nous sommes imposés au monde européen. Nous n'avons aucun sentiment d'inimitié envers d'autres nations ; nous luttons seulement pour notre civilisation, notre indépendance et notre grandeur.

La persécution religieuse.

Parlant en d'autres occasions à l'Espagne et au monde de notre guerre, je l'ai toujours fait avec une foi complète dans notre triomphe, la foi qui ne m'a jamais fait défaut ; il ne s'agit plus aujourd'hui de foi, mais de faits tangibles. Nous avons gagné la guerre. L'ennemi l'a irrémédiablement perdue. L'aide qu'il reçoit ne lui sert plus de rien, si ce n'est à répandre en vain plus de sang, souvent innocent ; mais ses collaborateurs ne le regrettent pas, car c'est une chose qui leur est étrangère ; nous le regrettons, nous, car c'est notre sang qui coule. Ceux qui aident encore nos adversaires ne peuvent que prolonger pour très peu de temps la guerre, et cela au prix de notre sang ; qu'ils sachent que chaque pas dans le chemin qu'ils poursuivent est un obstacle qu'ils dressent dans nos relations à venir ; la bonne volonté des dirigeants pour barrer le chemin de l'abîme qui s'ouvre peut se briser contre le sentiment de juste indignation de ceux qui moururent et luttèrent dans cette guerre sainte. Il est bon que le sachent aussi, dans leur froid égoïsme, ces démocraties chrétiennes — moins chrétiennes que démocrates — qui, empoisonnées par un libéralisme destructeur, n'arrivent pas à comprendre cette page sublime de la persécution religieuse espagnole, qui, avec ses milliers de victimes, est la plus glorieuse de celles que l'Eglise ait eu à endurer.

Qu'elles ferment une fois pour toutes leurs oreilles à la stupidité et à l'infamie des Basques rouges. Ni une abjuration, ni une apostasie, ni une phrase de rancune ; ces saints prélats, prêtres et séculiers, nos frères dans la foi du Christ, qui acceptèrent avec sérénité le plus affreux des martyres en priant Dieu pour leurs bourreaux, n'eurent pour eux qu'un pardon généreux et écrivirent dans la mort des pages inoubliables d'héroïsme et de vertu.

Nous proclamons devant le monde notre vérité, malgré le rugissement féroce et inhumain des fronts populaires, des agents communistes et des agences démocratiques, qui ont aidé les rouges d'Espagne, moins par amour pour leur cause que par haine contre notre peuple. Face aux vérités de notre guerre, à la vérité de notre politique sociale et de notre justice, les appels mensongers aux démocraties et les coups de grosse caisse des Internationales prévalurent. Nous ne croyons pas au régime démocratique libéral, et les maux qu'il a occasionnés à l'Espagne sont des plus graves ; mais je ne commettrai pas, malgré cela, l'injustice de le comparer au régime qu'ont pratiqué les bandes de criminels et de bandits qui ont présidé au destin de l'Espagne rouge. Nous avons prévenu les pays démocratiques et nous le répétons aujourd'hui pour qu'ils ne puissent pas dire un jour avoir été trompés. En Espagne, le régime libéral mourut dès sa naissance, avant notre glorieux soulèvement, et il n'en restait même plus la dépouille. La guerre aux couvents, connue plusieurs heures à l'avance par le ministre de l'Intérieur, en a été une bonne preuve, et il faut se souvenir de cette phrase selon laquelle aucune église ne valait la vie d'un républicain. Le régime constitutionnel n'a jamais été pratiqué en Espagne rouge ; instauré par une poignée d'illuminés et de maudits, toujours foulé aux pieds, il mourut définitivement le jour de cette aube triste où un soi-disant gouvernement, se faisant le bras de la Franc-Maçonnerie, organisa et exécuta, par le moyen de ses agents l'infâme assassinat du chef de l'opposition parlementaire, le grand patriote José Calvo Sotelo.

Le massacre rouge.

Il s'est passé ensuite ce que tout le monde sait si bien que personne ne peut invoquer l'ignorance : l'assassinat de presque tous les députés de l'opposition ; la mise à sac des domiciles privés ; la saisie des industries, des commerces et des banques ; plus de 400 000 assassinats commis pour le seul fait que les victimes croyaient en Dieu et avaient foi en leur patrie, presque toujours stimulés et quelquefois exécutés par les hommes du gouvernement rouge, les tribunaux du salut public, les tchékas officielles et particulières, où les gens furent sauvagement martyrisés ; l'assassinat en masse des prisonniers sans défense ; la destruction totale des églises ; l'absence absolue de toute règle juridique et morale, de toute loi, de tout droit. Vous autres, ennemis de l'Espagne, qui sacrifiez encore des vies et des efforts pour une résistance doublement criminelle dans sa stérilité, il n'est pas nécessaire que je vous dise, parce que vous le savez bien, que vous êtes vaincus. Il est l'heure que les masses que vous maintenez sous votre tyrannie sachent que la continuation de cette résistance absurde ne s'explique que parce qu'elle vous permet de mieux préparer votre fuite ; mais sachez-le, chaque jour qui passe, chaque vie que vous sacrifiez, chaque crime que vous commettez, est une nouvelle accusation pour le jour où vous comparaîtrez devant notre justice, justice qui sera généreuse jusqu'au pardon pour les malheureux que vous avez entraînés dans la lutte en les trompant, mais qui sera inflexible pour ceux qui emploient criminellement le sang et le courage de notre jeunesse dans le lâche dessein de détruire l'Espagne.

Reconstruction de la patrie.

A cette heure, nous avons fixé notre attention sur les jours fébriles et héroïques de la reconstruction de la patrie, de la restauration de sa grandeur, qui sont les objectifs et les buts suprêmes de la guerre. Pour cela, de pénibles journées nous attendent, et le sacrifice mettra de nouveau à

l'épreuve la trempe héroïque et le génie créateur de notre race. L'Etat abordera les grands problèmes qui se poseront du fait du sacrifice réalisé au cours de la guerre : la consolidation de notre puissante armée de terre, de mer et de l'air, et des industries indispensables à la guerre; la réalisation de la grande œuvre sociale, fournissant à nos classes moyennes et à nos travailleurs des conditions d'existence plus humaines et plus justes. Il faudra résoudre les multiples problèmes qui se posent à notre industrie pour son redressement ; organiser l'œuvre culturelle de redressement intellectuel, moral et physique de nos jeunesses ; réaliser la réforme économique et sociale de la terre; restaurer notre marine marchande et notre flotte de pêche ; entreprendre de grands travaux publics ; améliorer les logements et réaliser la grande œuvre de santé nationale; organiser le tourisme, la presse, et obtenir par toutes ces mesures le rétablissement de notre prestige dans le monde. Pour entreprendre cette grande tâche, qui nous rendra dignes de l'effort de ceux qui sont tombés dans la lutte, nous avons besoin du travail, du talent, du sacrifice et de la vertu de tous.

Grandeur et unité.

La grandeur et l'unité de l'Espagne n'ont pas été forgées dans la frivolité ni dans l'inaction; la vie commode, frivole, vide, des années précédentes n'est plus possible et ne doit plus exister dans notre Espagne, pas plus que la médisance des misérables réunions d'oisifs qui se formaient dans les cercles pendant notre décadence, parmi un horizon intellectuel borné et des préoccupations futiles, la tâche avilissante et antipatriotique de souiller l'honneur du voisin et de miner le prestige des personnalités et des institutions publiques. Je porte la responsabilité du destin de l'Espagne, que j'arrache par des coups victorieux des mains des rouges. Que personne ne croie que je vais tolérer que ces anciens vices nous fassent dévier du chemin qui est tracé. C'est pour cela que j'espère que toutes les personnes intelligentes comprendront facilement qu'il me suffirait de quelques coups pour pulvériser ces petits groupes inférieurs au point de vue national et humain. Ceux qui ne seront pas guéris de leurs vices antérieurs, des maux passés et des critiques irresponsables; ceux qui parlent à la jeunesse de son héroïsme et de son sacrifice alors qu'ils n'ont rien sacrifié à la patrie, ni leur vanité, ni leur ambition, ni les lâches desseins de leur tempérament rebelle, sont les pires ennemis; ce sont ceux qui veulent jeter l'alarme dans le capital par le fantôme d'une réforme démagogique, oubliant sans doute que ce que l'Espagne conservera après cette épreuve, elle le devra justement à l'effort d'une jeunesse héroïque; ceux qui mentent hypocritement en parlant de froideur religieuse, alors que les Espagnols dans le martyre et l'héroïsme luttent pour Dieu et pour la patrie; ceux qui, ignorant l'esprit de service national des militaires, voulurent les séparer du peuple en éveillant en eux des desseins de partialité; ceux qui cherchent sur le front à produire un mouvement vers l'arrière; en arrivant à ce sujet, je me demande devant vous : quels sont ceux qui composent l'arrière ? Ne sont-ce donc pas ceux qui soignent et opèrent les blessés de la guerre ? Ne sont-ce pas ceux qui travaillent ici pour que fonctionnent exactement les services de guerre ? Ne sont-ce pas les pères, les frères, les fils de ceux qui combattent et qui meurent sur le front et ceux qui, dans la captivité rouge, endurent des horreurs et offrent leur vie pour notre idéal ? Ne constituent-ils pas tous un autre front silencieux, plein d'abnégation et de travail, et appuyant notre cause sans ingratitude ? Il existe encore des parasites et des gens qui sont insensibles à la douleur et aux sacrifices des autres : c'est inévitable. Mais soyez certains qu'ils seront dans une proportion de plus en plus réduite; et tant qu'ils existent, ils ne méritent que du mépris.

L'œuvre du gouvernement.

Nous connaissons tous, en général, nous Espagnols, les actions héroïques, les grandes victoires, les villes et les villages conquis, les milliers de prisonniers et l'énorme butin de guerre; mais peu de gens savent généralement les inquiétudes et les efforts qu'il faut pour organiser et soutenir l'armée qui réalise ces exploits, les efforts qu'il faut pour ordonner notre économie et notre vie civile, les difficultés et les inquiétudes d'ordre extérieur, les batailles diplomatiques et économiques, l'effort énorme de nos industries militaires. Oui, Espagnols, la guerre, je l'ai dit auparavant, n'a pas été gagnée seulement dans le Nord, elle a été gagnée aussi à l'arrière, dans les fabriques et les bureaux où le travail et la responsabilité sont parfois écrasants, à l'atelier et aussi dans les églises; nos efforts n'auraient servi à rien si Dieu ne nous avait pas prodigué son aide en toutes circonstances, de façon si évidente et si palpable. Je vous assure que lorsqu'on analysera tout cela, lorsqu'à la fin de la guerre on pourra connaître les détails de cette œuvre, à l'admiration produite par les journées victorieuses s'ajoutera cette autre admiration pour l'œuvre du gouvernement, réalisée aux instants difficiles pour la nation.

Rien ni personne n'a pu s'opposer à notre marche assurée pour recouvrer notre destin; c'est pourquoi nos ennemis séculaires ne cesseront pas dans leurs tentatives pour détruire l'unité, comme ils le firent, même après le décret d'unification, s'appuyant certaines fois sur le nom glorieux de José Antonio, fondateur et martyr de la Phalange espagnole, et d'autres fois excitant le dépit des séparatistes basques vaincus, comme ils tenteront de le faire demain vis-à-vis des Catalans battus, que nous gagnons à la foi commune de l'Espagne. Où il y a un mécontent, où l'on trouve une passion, c'est là que, couverts par l'hypocrisie, travaillent nos ennemis contre notre Espagne glorieuse. C'est la lutte désespérée des forces dissolvantes contre notre unité qui nous conduit à la grandeur de l'Espagne. Voilà ce que signifie notre décret d'unification. Et c'est pour cela que je vous dis aujourd'hui que ceux qui, en Espagne nationale, ne ressentent pas l'unité, ceux qui la servent tièdement, sans parler de ceux qui, directement ou indirectement, travaillent contre elle, sont des auxiliaires de nos ennemis, plus efficaces que ces autres qui, sur les fronts, opposent noblement leurs armes aux nôtres. Avec la décision, la foi inébranlable qui a présidé à notre tâche pendant la guerre, nous entreprenons dès maintenant les grandes tâches de la paix. Voilà quelle est, Espagnols, notre révolution nationale, que des esprits mesquins et routiniers ne savent pas ou ne veulent pas comprendre.

La consigne : révolution nationale espagnole.

Je donne donc d'ici même, avec sérénité, la consigne : révolution nationale espagnole. Un siècle de défaites et de décadences, n'est-ce pas là une raison suffisante pour exiger, imposer une révolution ? Oui, certainement, une révolution de sens

espagnol, détruisant le siècle d'ignominie, importateur de doctrines qui devaient produire notre mort, au cours duquel, sous le nom de liberté, d'égalité, de fraternité et de tous les lieux communs du vocabulaire libéral, on brûlait nos églises et on détruisait notre histoire, tandis que dans les rues des villes et des villages la multitude inconsciente et trompée criait : « Vive la liberté ! ». Pendant ce temps, on perdait un empire, édifié par nos ancêtres au cours de siècles d'efforts et d'héroïsme. Pendant que nos intellectuels discutaient dans les salons de leurs prétendues connaissances encyclopédiques, notre prestige dans le monde endurait le plus grand avilissement, nos artisans repoussaient la fraternité des corporations, et tout le trésor spirituel qui ennoblissait notre tradition était perdu. Une révolution antiespagnole venant de l'étranger détruisit tout cela. Une autre révolution spécifiquement espagnole recueille dans nos glorieuses traditions tout ce qui peut avoir une application dans le progrès actuel, en conservant les principes des doctrines de nos penseurs, et de traditionalisme de nos jeunes gens qui ont donné au monde des preuves constantes de leur capacité créatrice, comme cette récente et magnifique Charte du travail. C'est avec une foi profonde et sûre, je le répète, non avec un optimisme bruyant et fallacieux, que nous entreprendrons cette tâche de la paix. Nous avons l'aide de Dieu, mais nous devons tous travailler par nous-mêmes dans le sentiment religieux du devoir. Il faut substituer la vieille conception de la tâche, sortie des constitutions démocratiques et libérales, par la conception exacte et rigoureuse du devoir, qui est fait de service, d'abnégation et d'héroïsme non imposé par l'action coercitive de la loi, mais par la conscience, lorsque nos sentiments sont imprégnés des plus pures essences spirituelles.

Les constitutions imposaient l'obligation de défendre la patrie par les armes. Ce précepte ne nous aurait servi à rien dans cette occasion unique, si notre jeunesse, consciente avec moi de l'ampleur de la tâche que nous avions l'honneur de réaliser, ne s'y était pas consacrée, l'âme remplie d'esprit de sacrifice et avec l'élan que l'on met non à l'accomplissement du règlement, mais aux grandes œuvres collectives qui passent dans l'Histoire, sous le signe de la vertu. Ce sens du devoir doit atteindre tout le monde, mais, comme modèle à présenter à la nouvelle génération, rien ne vaut la conduite de nos classes moyennes qui ont la formation nerveuse de l'héroïsme natal, qui, en silence, endurent leur médiocrité économique, spécialement à l'heure où elles n'ont à défendre que les valeurs spirituelles. Ce sens du devoir doit être professé spécialement par les hautes classes, dépositaires de la tradition, par les intellectuels à l'âme et à la pensée espagnole, sans lesquels le mouvement manquerait de doctrines, et par les ouvriers auxquels le protectionnisme du nouvel Etat impose la discipline et le service. Nous ne voulons pas d'une Espagne dominée par un seul groupe, quel qu'il soit, ni par les capitalistes ni par les prolétaires. L'Espagne est pour tous les Espagnols qui l'aiment et la servent dans la discipline politique de l'Etat. Elle est à ceux qui tombèrent pour son salut, aux générations qui forgèrent son Histoire et consacrèrent ses gloires ; parce qu'elle est à tous, personne ne peut prétendre à être exclusif. Car elle est blessée pareillement par ceux qui, dans notre croisade, maintiennent des aspirations à des privilèges, et par ceux qui, préoccupés seulement d'un succès facile, veulent lui donner un caractère démagogique. A ce sujet, je veux rappeler aux jeunesses de la Phalange espagnole traditionaliste et des J. O. N. S. la modestie de tous les discours de José Antonio, même prononcés à des moments où l'opposition au régime d'ignominie aurait pu justifier la violence. Notre mouvement restaure pour tous l'ordre de la patrie ; dans lui et pour lui, je veux pour tous les Espagnols, au moment où je vais les laisser, leur concours ; j'ai confiance dans le succès, spécialement en ce qui concerne ceux qui se battent et qui souffrent, qui font leur devoir pour la patrie et qui ont la conscience tranquille. Quoique je ne vous connaisse pas tous, je vous sens tous auprès de moi, et je vous envoie ma gratitude. Je salue ceux qui constituent l'Espagne triomphale, les combattants qui, dans les tranchées, sur terre, dans l'air et sur mer, se battent victorieusement au cours des dernières journées de la reconquête.

« Salut à ceux qui reconnurent notre droit. »

J'envoie un souvenir aussi, et vous l'envoyez avec moi à l'Espagne captive et malheureuse, à ceux qui vivent dans les prisons et dans les tchékas rouges, à ceux qui, là-bas, endurent toutes les souffrances. Je salue les Etats du monde entier qui ont reconnu notre droit : l'Italie, l'Allemagne, l'Albanie, le Guatémala, le Salvador, le Nicaragua, le Saint-Siège, le Japon, le Mandchoukouo, la Hongrie, et ces autres Etats qui, comme notre frère le Portugal, comprirent et encouragèrent notre cause ; nous leur exprimons aujourd'hui notre reconnaissance. A eux et à tous, nous répétons que notre guerre signifie le salut de l'Europe et que nous espérons ensuite connaître de longs jours de paix, d'une paix compatible avec l'honneur de notre nom et la dignité de notre Histoire, qui ne s'éteindra jamais parce qu'elle est la base solide et inébranlable de l'Espagne.

« Espagnols, Arriba Espana ! Vive l'Espagne ! »

Société d'études et d'informations économiques

La Société d'études et d'informations économiques, 282, boulevard Saint-Germain, Paris VIIe, publie d'intéressantes brochures, en supplément à son *Bulletin quotidien*. Signalons ici les derniers ouvrages parus de 1938 :

Les intérêts français en Chine, par GUY LACAM. — Une brochure 21 × 27 cm. de 33 pages. Prix, 7 francs.

La charge sociale de la France. — Une brochure 21 × 27 cm. de 19 pages. Prix, 4 francs.

Le problème de la retraite nationale des vieux travailleurs, par ANDRÉ MORILLOT, PAUL COROZE, EMMANUEL MORAND. — Une brochure 21 × 27 cm. de 48 pages. Prix, 7 fr. 50.

Le projet d'étatisation de la fabrication et de la vente des produits résineux. — Une brochure 21 × 27 cm. de 16 pages. Prix, 4 francs.

L'Etat banquier : les interventions de l'Etat en matière de crédit, par M. FRANÇOIS HERVIEU. — Une brochure de 67 pages. Prix : 10 francs.

Cette dernière étude est particulièrement opportune au moment où la réforme de l'organisation bancaire, le contrôle du crédit par l'Etat et la nationalisation des banques sont présentés par certains comme des conditions nécessaires et suffisantes de la reprise économique.

Le Gouvernement français

Chute du Cabinet Léon Blum

M. Léon Blum, qui avait formé son deuxième ministère le 13 mars 1938 (cf. *D. C.*, t. 39, col. 422-424), déposait, le 5 avril 1938, à la Chambre des députés, en en demandant la discussion immédiate, un projet de loi « tendant à donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour mettre la nation en état de faire face aux charges qui lui incombent et spécialement aux besoins de sa défense ».

Ce projet vint en discussion à la deuxième séance du 5 et à la séance du 6 avril. Il envisageait principalement les cinq points suivants :

1° Impôt sur le capital à partir de 150 000 francs avec taux progressif de 4 %, payable en un, quatre ou dix ans ;

2° Taxation de 7 % sur les rentes et suspension de l'amortissement pendant deux ans ;

3° Suppression des titres au porteur avec réduction du taux de l'impôt sur les valeurs mobilières ;

4° Réévaluation du stock d'or de la Banque de France ;

5° Surveillance des opérations de change par la Banque de France.

Le texte du décret soumis à l'approbation de la Chambre était ainsi conçu :

« Article 1er. — Le gouvernement est autorisé jusqu'au 1er juillet 1938 à prendre, par décrets délibérés en Conseil des ministres, les mesures qu'il juge indispensables pour faire face aux nécessités de la défense nationale, protéger l'encaisse de la Banque de France, redresser les finances et l'économie de la nation.

» Art. 2. — Les décrets pris en application de l'article 1er seront soumis à la ratification des Chambres au cours de la session extraordinaire de 1938 et au plus tard le 31 décembre 1938. »

Par 317 voix contre 250, la Chambre a adopté l'ensemble du projet de loi (1).

Scrutin.

Voici le tableau du scrutin :

Effectifs	GROUPES	Ont voté pour	Ont voté contre	Abstenus	Absents par congé
11	Indép. républicains	»	11	»	»
15	Indép. d'action populaire	»	13	»	2
55	Fédération républ. et apparentés	»	55	»	»
4	Indép. d'Union républ. et nation.	»	4	»	»
12	Démocrates popul. et apparentés	»	12	»	»
8	Parti social français	»	7	»	1
26	Rép. indén. action sociale et appar.	»	26	»	»
11	Groupe agraire indép. et appar.	»	11	»	»
42	Alliance des rép. de gauche, radic. indépendants et apparentés	»	41	»	1
136	Gauche dém. radicale ind. et appar.	»	36	»	»
115	Radicaux, radic.-socialistes et appar.	61	25	25	4
26	Union socialiste et républicaine	19	»	7	»
24	Gauche indép. et apparentés	9	8	5	2
54	Socialistes S. F. I. O. et apparentés.	154	»	»	»
73	Communistes	73	»	»	»
2	Isolés	1	1	»	»
614		317	250	37	10

M. Léon Blum décidait de présenter son projet de pleins pouvoirs devant le Sénat et le faisait déposer par M. Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, le 7 avril.

La Commission du Sénat se réunit l'après-midi et publia le compte rendu suivant :

« La Commission des finances s'est réunie à 15 h. 15 sous la présidence de M. Joseph Caillaux.

» Saisie des projets de pleins pouvoirs votés par la Chambre, la Commission, sur rapport de M. Abel Gardey, rapporteur général, a conclu à leur rejet par 25 voix contre 6. »

Signalons ici qu'une manifestation hostile au Sénat avait été préparée par la Fédération de la Seine du parti socialiste S. F. I. O., dont M. Marceau Pivert est le secrétaire général. Le jeudi 7 avril, une affiche avait été placardée dans les rues de Paris. En voici le texte :

« PARTI SOCIALISTE S. F. I. O. FÉDÉRATION DE LA SEINE

» *Il faut en finir,*

» La poignée de vieillards au cœur sec, installés dans leur bastille sénatoriale pour la défense des 200 familles, s'oppose systématiquement, depuis dix-huit mois, aux volontés du peuple.

» Aux ordres d'un patronat de combat qui veut en finir avec le mouvement syndical et les lois sociales, leur sabotage a considérablement aggravé le désordre financier, la crise économique et la situation internationale, expressions meurtrières d'un vieux monde qui croule de toutes parts.

» *Il faut en finir.*

» Pour signifier votre volonté aux repus,

» Pour briser la résistance des trusts, des Ligues, des banques et leurs serviteurs insolents,

» Pour l'ouverture de la frontière espagnole.

» Pour la solidarité avec les ouvriers occupant leurs entreprises,

» Socialistes, communistes, syndicalistes, anarchistes et républicains, tous devant le Sénat

» Ce soir, jeudi 7 avril, à 18 h. 30.

» *La Fédération socialiste de la Seine,*
» 7, rue Meslay. »

Malgré l'interdiction du gouvernement, la manifestation eut lieu. Environ 10 000 personnes essayèrent, mais en vain, de s'approcher du Sénat, car son président M. Jeanneney, sur la demande des questeurs, avait réquisitionné la force publique, en l'espèce deux régiments de gardes mobiles, en vertu des pouvoirs qu'il tient de la Constitution.

---

(1) Nous empruntons au *Temps* (8. 4. 38) la note suivante sur les majorités de Rassemblement populaire :
« Voici quelles ont été les majorités du Rassemblement populaire obtenues dans quelques scrutins importants, aux dates ci-après :
» 6 juin 1936 (présentation aux Chambres du premier Cabinet Blum) : 384 voix contre 210.
» 16 juin 1937 (demande de pleins pouvoirs par le même Cabinet) : 346 voix contre 247.
» 18 mars 1938 (présentation aux Chambres du second Cabinet Blum) : 369 voix contre 196.
» 23 mars 1938 (augmentation des avances de la Banque à l'Etat) : 343 voix contre 243.
» 6 avril 1938 (pleins pouvoirs) : 311 voix contre 250. »

Après cette manifestation, le secrétariat de la Fédération de la Seine du parti socialiste S. F. I. O. a communiqué :

« La Fédération socialiste de la Seine remercie les travailleurs de la région parisienne qui ont répondu à son appel.

» La protestation populaire contre le Sénat organisée en quelques heures, malgré l'absence de publicité, malgré l'interdiction gouvernementale et les lacérations d'affiches, a néanmoins réuni plus de 25 000 manifestants. Elle a prouvé aux plus sceptiques que les masses populaires n'attendent qu'un signal de leurs organisations pour imposer le respect du suffrage universel et des conquêtes socialistes de « juin 36 ».

» Cette manifestation aura certainement des répercussions. La Fédération de la Seine les envisage toutes avec confiance. »

Le 8 avril, par 214 voix contre 47, le Sénat repoussait le projet de M. Léon Blum.

La crise ministérielle

M. Léon Blum se rendit après la proclamation du vote du Sénat devant le groupe socialiste de la Chambre pour faire un exposé de la situation. Une heure après, il réunissait les ministres et sous-secrétaires d'Etat en Conseil de Cabinet et décidait de donner sa démission qu'il présentait à 20 heures au président de la République.

M. Lebrun convoqua aussitôt à l'Elysée les présidents des deux assemblées. M. Jeanneney arrivait à 21 heures et M. Herriot à 21 h. 25.

A 22 heures, M. Daladier se rendait à la convocation du président de la République et à son départ, à 23 h. 10, faisait la déclaration suivante :

« Le président de la République m'a fait l'honneur de me confier la mission de former le nouveau ministère. J'ai accepté cette mission en raison de l'évolution de la politique internationale et aussi des difficultés intérieures et financières. Je pense que le nouveau ministère doit être formé au plus tard dans la matinée de dimanche. C'est ce que j'ai la volonté de faire et j'espère que mon appel à l'accord de toutes les énergies françaises sera entendu dans le seul intérêt de la République et de la patrie. »

Le samedi 9 avril, M. Daladier reprenait ses consultations à 9 heures du matin.

Dans la nuit de samedi à dimanche, le Conseil national du parti S. F. I. O. se réunissait pour examiner l'attitude du parti en face de la collaboration et du soutien au nouveau gouvernement.

Par 6 436 voix une motion de M. Séverac uniquement contre la participation était adoptée contre 1 656 voix à une motion de M. Marceau Pivert, également hostile à la participation, mais aussi au soutien.

M. Marx Dormoy présenta un texte qui donnait mandat au groupe parlementaire et à la Commission administrative du parti d'arrêter l'attitude des élus socialistes au regard des décisions que commanderont les circonstances. De son côté, M. Zyromski préconisait la lutte contre le gouvernement. Le texte de M. Dormoy fut adopté par 4 330 mandats contre 2 106 à celui de M. Zyromski.

Le vendredi 8 avril, une délégation du Front populaire de la région parisienne était reçue par M. Vincent Auriol. A l'issue de cet entretien, les délégués remirent à la presse le communiqué suivant :

« Une délégation du Front populaire de la région parisienne a été reçue par M. Vincent Auriol.

» Elle a exprimé au ministre la volonté unanime du Rassemblement populaire de la région parisienne de voir le gouvernement se maintenir au pouvoir malgré les attaques de la réaction, pour l'application intégrale du programme du Front populaire, et particulièrement pour l'aide efficace à l'Espagne républicaine et le rétablissement avec elle du droit international et du libre commerce. »

On ajoutait à ce communiqué que le Rassemblement populaire se proposait d'organiser pour demain une manifestation place de la Nation.

Le samedi 9 avril, à 13 h. 15, la préfecture de police communiquait :

« La manifestation du Front populaire qui devait avoir lieu, demain après-midi, dimanche, place de la Nation, est interdite par la préfecture de la police. »

A 16 h. 55, le ministère de l'Intérieur communiquait par les soins de l'*Agence Havas :*

« Un journal du soir (1) met en cause M. Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, et indique qu'il a interdit la manifestation organisée demain par le Comité du Front populaire de la région parisienne. M. Marx Dormoy n'a pris aucune initiative de ce genre. Il donne un démenti formel à cette allégation. »

Dans la soirée, la délégation du Front populaire se présentait de nouveau au ministère de l'Intérieur et déclarait aux représentants de la presse :

« Contrairement à ce qui avait été publié dans l'après-midi, la manifestation projetée pour dimanche, de la place de la République à la place de la Nation, n'est pas interdite. En conséquence, elle aura lieu. »

La manifestation prévue se déroula le dimanche 10 avril, de 14 heures à 16 heures. Le nombre des manifestants était beaucoup plus réduit que lors des manifestations précédentes de 1936 ou 1937. D'après *la Croix* (12. 4. 38) il y avait environ 20 000 manifestants, d'après *le Populaire* et *l'Humanité* il y en avait au moins 200 000.

Ce même dimanche soir, à 20 heures, M. Edouard Daladier prononçait à la radio la déclaration suivante :

« Chef d'un gouvernement responsable des destins de la patrie, c'est à tous les Français que je m'adresse ce soir.

» Je n'ai pas recherché le pouvoir. Il y a quelques mois à peine, je ne l'avais pas accepté, afin de me consacrer exclusivement à la défense nationale. Aujourd'hui, au contraire, j'ai répondu sans hésitation à l'appel du chef de l'Etat.

» Les graves difficultés qui se sont accumulées à l'intérieur de notre pays, celles qui, sur nos frontières, risqueraient de devenir encore plus redoutables, si la France n'était pas résolue à rester libre et forte, m'imposaient d'affronter résolument les responsabilités du gouvernement pour accomplir mon devoir total de républicain et de Français.

» C'est au nom de ce double devoir que je vous parle. Venu du peuple laborieux, auquel je suis déterminé à rester fidèle, je sais que je peux m'adresser à vous qui êtes le peuple de France. Quand je vous ai demandé de lourds sacrifices pour mettre notre défense nationale à la hauteur des nécessités de l'heure présente, vous avez répondu à mon appel. Vous avez approuvé l'œuvre que j'ai

(1) Il s'agit de la *Liberté* (10. 4. 38) qui termine ainsi le communiqué de 13 h. 15 : « est interdite par le ministre de l'Intérieur ».

accomplie dans le silence au ministère de la Guerre.

» Mais la défense nationale déborde aujourd'hui le plan de l'organisation militaire. A l'heure actuelle, tout ce qui concerne la vie de notre pays, tous les problèmes politiques, sociaux, économiques et financiers sont étroitement unis au problème de notre sécurité, étroitement lié lui-même à la sauvagarde de la paix. Il n'y a plus, aujourd'hui, des séries de problèmes distincts; il n'y a qu'un seul et même problème. Le salut du pays se présente comme un bloc. Il faut en accepter toutes les servitudes et toutes les charges.

» Je viens donc vous demander de m'aider à mener à bien une tâche plus difficile et plus complexe que celle que j'ai assumée jusqu'ici. Ce qu'il nous faut préserver, ce n'est pas une froide abstraction, mais la plus juste et la plus humaine des patries. C'est au nom de l'admirable réalité de la France que je m'adresse à chaque Français. Que chacun pense à ce qu'il a reçu de son pays en bien matériel, en dignité morale et en liberté.

» Je voudrais que ce soir, dans chaque foyer français, ma voix fasse entrer le sentiment de la gravité de l'heure sans éveiller cependant un vain pessimisme. Je voudrais surtout qu'en lançant l'appel à l'effort, à la discipline volontaire et au travail, elle apporte à tous les Français la certitude que chacun pourra contribuer à cette œuvre dans une allégresse fraternelle. »

Le nouveau cabinet Daladier

Le président de la République, par décrets en date du 10 avril 1938, a nommé les 19 ministres du Cabinet Edouard Daladier. En voici les noms :

Présidence du Conseil et Défense nationale. — M. Edouard Daladier, député de Vaucluse. — Radical-socialiste.

Vice-présidence du Conseil et coordination. — M. Camille Chautemps, sénateur de Loir-et-Cher. — Gauche démocratique.

Economie nationale. — M. Raymond Patenotre, député de Seine-et-Oise. — Union socialiste et républicaine.

Intérieur. — M. Albert Sarraut, sénateur de l'Aude. — Gauche démocratique.

Affaires étrangères. — M. Georges Bonnet, député de la Dordogne. — Radical-socialiste.

Finances. — M. Paul Marchandeau, député de la Marne. — Radical-socialiste.

Justice. — M. Paul Reynaud, député de la Seine. — Alliance des républicains de gauche.

Travaux publics. — M. L.-O. Frossard, député de la Haute-Saône. — Union socialiste et républicaine.

Travail. — M. Paul Ramadier, député de l'Aveyron. — Union socialiste et républicaine.

Marine militaire. — M. César Campinchi, député de la Corse. — Radical-socialiste.

Air. — M. Guy La Chambre, député d'Ille-et-Vilaine. — Radical-socialiste.

Colonies. — M. Georges Mandel, député de la Gironde. — Indépendant républicain.

Anciens combattants et pensionnés. — M. Champetier de Ribes, sénateur des Basses-Pyrénées. — Démocrate populaire.

Education nationale. — M. Jean Zay, député du Loiret. — Radical-socialiste.

Commerce. — M. Fernand Gentin, député de l'Aube. — Radical-socialiste.

Agriculture. — M. Henri Queuille, sénateur de la Corrèze. — Gauche démocratique.

Santé publique. — M. Marc Rucart, député des Vosges. — Radical-socialiste.

P. T. T. — M. Jules Julien, député du Rhône. — Radical-socialiste.

Marine marchande. — M. Louis de Chappedelaine, député des Côtes-du-Nord. — Gauche démocratique et radicale.

Voici la composition du « Conseil restreint » qui doit se réunir chaque jour :

MM. Daladier, Chautemps, Reynaud, Sarraut, Bonnet et Marchandeau.

La déclaration ministérielle

Le nouveau ministère s'est présenté devant les Chambres le mardi 12 avril.

Voici *in extenso* le texte de la déclaration ministérielle, lue à la Chambre des députés par M. E. Daladier et au Sénat par M. Camille Chautemps :

« Messieurs, un grand pays libre ne peut être sauvé que par lui-même. Le gouvernement de défense nationale qui se présente devant vous est décidé à être l'expression de cette volonté de salut. La plupart de ses ministres ont participé au grand mouvement populaire qui, en des heures dangereuses pour la démocratie, affirmait une commune volonté de défense républicaine et le même ardent désir de justice sociale. (*Applaudissements à gauche.*) Ils demeurent fidèles à leur pensée, à leurs actes, à leur doctrine. Avec eux, des républicains, sincères et loyaux, qui affirmaient récemment encore leur décision de collaborer sans aucun esprit d'exclusive à un vaste rassemblement national, sont prêts à affronter les redoutables difficultés de l'heure présente. Tous, fortement unis, nous faisons appel au Parlement et à la nation, pour la défense de la liberté, de la patrie et de la paix. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

» Autour de nous, en dehors de nous, l'Europe se transforme (1). De nouvelles idéologies animent des peuples immenses. Des Etats disparaissent, tandis que s'organisent de nouveaux empires. C'est pourquoi la défense nationale déborde aujourd'hui le plan de l'organisation militaire. Tous les problèmes financiers, économiques, sociaux, politiques, sont étroitement unis au problème de notre sécurité. Il n'y a plus, aujourd'hui, des séries de problèmes distincts. Il n'y a qu'un seul et même problème, et le salut du pays se présente comme un bloc.

Politique financière.

» La défense nationale exige donc une monnaie saine, des finances qui ne portent pas en elles les signes d'une défaillance bientôt mortelle. Le recours à des mesures exceptionnelles et temporaires n'est admissible que s'il est suivi de mesures générales, qui atteignent enfin les causes du mal, qui, depuis vingt ans, a provoqué chez nous tant de ravages.

» La défense nationale exige aussi une économie vigoureuse. Elle ne peut s'accommoder d'un ralentissement ou d'un arrêt de la production, surtout dans les industries qui travaillent pour la sécurité du pays. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite et à l'extrême gauche.*)

---

(1) Le compte rendu de la séance du Sénat (*J. O.* déb. parlem., Sénat, 13. 4. 38) porte ici cette phrase : « Des régimes politiques s'écroulent. »

Les conflits sociaux.

» C'est pourquoi le gouvernement fait appel à la sagesse et au patriotisme des ouvriers et des patrons. Les ouvriers doivent se rendre compte que les occupations d'usines répandent dans l'ensemble du pays un sentiment d'inquiétude qui risque de devenir néfaste au régime de la liberté comme il y a peu longtemps dans d'autres nations voisines. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

» Les patrons doivent appliquer avec loyauté des lois sociales dont ils ont proclamé eux-mêmes qu'ils les considéraient comme définitives. Dès maintenant, d'ailleurs, tous les conflits peuvent être réglés dans le cadre de la loi par les procédures de conciliation et d'arbitrage. Le gouvernement, au surplus, poursuivra l'examen et le vote par les deux Chambres des textes qui compléteront le statut moderne du travail.

» Mais le gouvernement, n'envisageant que l'intérêt national, assurera sans délai la reprise de la fabrication des armes qui sont nécessaires à la sécurité de la patrie, des armes sans lesquelles la France serait une proie pour l'invasion. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Un effort de redressement.

» La défense nationale implique aussi la défense républicaine. Aux actes que le gouvernement accomplira pour y pourvoir, correspondra, nous en avons la certitude, un effort de redressement, confiant, joyeux, irrésistible, qui, partant du fond même de nos campagnes et de nos villes, assurera l'unité nécessaire de la France.

Politique extérieure.

» La défense nationale implique enfin par-dessus tout la défense de la paix. Sans renoncer aux nobles principes sur lesquels, pendant la guerre, sur des millions de cadavres, on avait juré de bâtir la vraie paix, le gouvernement est déterminé à défendre partout les intérêts de la France et l'intégrité de son empire. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Il n'admettra pas que des menaces pèsent sur ses frontières, sur ses communications et dans ses colonies. Il n'admettra pas que des influences étrangères, que des agitations provoquées par des étrangers indésirables (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite, à l'extrême gauche communiste et sur divers bancs à l'extrême gauche.*) puissent porter atteinte à l'entière liberté de ses décisions. Qu'il s'agisse de resserrer les amitiés de la France et de témoigner de sa fidélité à tous les pactes et traités qu'elle a conclus, qu'il s'agisse de participer à de justes négociations, il est indispensable d'assurer la cohésion de toutes les énergies nationales. Nous voulons la paix avec tous les peuples, quel que soit leur régime politique (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*), mais la paix dans le respect du droit, et non pas dans une sorte d'abdication de la France, préface de la servitude. (*Vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs.*)

Appel à la nation.

» Pour cette œuvre de salut public, le gouvernement fait appel à ce noble sentiment de la fraternité française qui a toujours assuré le salut de la patrie. Les méthodes de la liberté sont les nôtres. Elles légitimeront la discipline et l'effort que nous exigerons de tous. L'heure est venue de prouver que la France, pour faire face aux dangers qui la menacent, restera fidèle à son génie.

» Nous demandons à la nation de rendre possible un de ces miracles de la liberté et de la raison dont la longue suite illumine notre histoire. Et nous vous demandons, à vous, Messieurs, de songer avec lucidité à la grandeur et à la permanence des destins dont, comme nous, vous avez la charge. » (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre, à droite, sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

La déclaration ministérielle lue, le gouvernement accepte la discussion immédiate des interpellations concernant la politique générale.

Après retrait des demandes d'interpellations de MM. Paul Thellier et Jean-Arthur Heid, qui déclarent avoir reçu satisfaction dans la déclaration ministérielle, M. Ernest Pezer s'exprime « sur la suppression regrettable du ministère de la Propagande, organisme reconnu indispensable à l'action extérieure, à la défense nationale et à l'expansion culturelle et économique de la France ».

Sur la demande de suspension de l'extrême gauche, le président du Conseil déclare qu'il tiendra le plus grand compte des observations présentées par les orateurs, mais que selon le règlement il demande la conclusion de ce premier débat.

M. Vincent Auriol, au nom du groupe socialiste, demande à la Chambre de suspendre la séance pour que son groupe puisse décider de son vote.

Le président accepte la suspension après avoir déclaré : « Croyez-moi, les heures sont lourdes pour les destins de la patrie. Si ce gouvernement ne vous inspire pas confiance, renversez-le tout de suite, dès maintenant. Si, au contraire, vous voulez collaborer avec lui, loyalement, comme il y est disposé, et c'est son souhait, son désir le plus ardent, faites-le. » La séance, levée à 16 h. 45, est reprise à 17 h. 50.

Au nom du parti socialiste, M. Gouin déclare que celui-ci apportera son vote à l'ordre du jour pur et simple qui lui est proposé.

M. Cadic, au nom du parti agraire, apporte la confiance au gouvernement.

M. Arthur Ramette, après plusieurs observations sur la politique intérieure et extérieure, fait savoir que le parti communiste votera pour l'ordre du jour en se réservant d'apporter au cours du débat sur les projets financiers de plus amples explications.

M. Louis Marin, au nom de l'U. R D., déclare : « Nous voterons cet ordre du jour pour dire simplement combien nous sommes d'accord avec l'esprit de votre déclaration et avec celui d'un certain nombre de projets, de propos, que la presse, tout au moins, vous a prêtés et dont nous souhaiterions vivement, sans en être bien sûrs, la réalisation. »

Le scrutin.

A la Chambre, le scrutin sur la politique générale du gouvernement se répartit ainsi :

Nombre des votants	593
Majorité absolue	297
Pour l'adoption	587
Contre	6 (1)

(1) Ont voté contre : MM. Bergery (frontiste), Boulet (Jeune-République), Chiappe (indépendant républicain), Hueber (indépendant d'Action populaire), Mourer (indépendant d'Action populaire) et Thonon (socialiste).

N'ont pas pris part au vote : 7 députés : 5 indépendants d'Action populaire : MM. Dahlet, Fuchs, Gullung, Hartmann et Sturmel ; 1 apparenté à la gauche indépendante, M. Elmiger, et 1 isolé, M. Delaunay.

Le redressement financier

A la séance du 12 avril de la Chambre des députés, le gouvernement demanda la discussion immédiate d'un projet de loi tendant au redressement financier.

Voici le scrutin de la Chambre sur l'ensemble de ce projet :

Nombre des votants	522
Majorité absolue	262
Pour l'adoption	514
Contre	8

C'est à la séance du 13 avril que le Sénat eut à délibérer sur ce projet. Voici le scrutin du Sénat :

Nombre des votants	294
Majorité absolue	148
Pour l'adoption	294
Contre	0

Loi du 13. 4. 38 (1).

« *Article unique.* — Le gouvernement est autorisé, jusqu'à la clôture de la session ordinaire des Chambres et au plus tard jusqu'au 31 juillet 1938, à prendre, par décrets délibérés en Conseil des ministres, les mesures qu'il juge indispensables pour faire face aux dépenses nécessitées par la défense nationale et redresser les finances et l'économie de la nation.

» Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres au cours de la session extraordinaire et au plus tard le 31 décembre 1938.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

» Fait à Paris, le 13 avril 1938.

» Albert Lebrun.

» *Le président du Conseil,*

» Edouard Daladier.

» *Le ministre des Finances,*

» Paul Marchandeau. »

(1) Loi « tendant au redressement financier » (*J. O.*, 14. 4. 38).

ÉPHÉMÉRIDES

Vendredi 25 mars 1938.

Saint-Siège. — *Motu proprio* de S. S. Pie XI sur la juridiction de la S. Congrégation pour l'Eglise orientale (*Oss. Rom.*, 8. 5. 38).

Mercredi 13 avril.

Saint-Siège. — Lettre de la S. C. des Séminaires et Universités aux recteurs des Universités catholiques du monde entier sur les erreurs du racisme (Cf. *D. C.*, t. 39, col. 579).

Samedi 16 avril.

France. — *Limoges :* Conférence nationale des jeunesses socialistes S. F. I. O. (16-18 avril) ; déclare qu'elle luttera avec le parti contre le Sénat ; affirme son attachement au parti et à sa doctrine, sa volonté de combattre la guerre et le fascisme ; se prononce pour la constitution d'un parti unique de la classe ouvrière ; demande au parti l'adoption du programme du Front laïque comprenant l'application des lois laïques à l'Alsace-Lorraine, l'expulsion des Congrégations non autorisées, l'abrogation de la loi Falloux ; réclame l'adoption du projet Blum-Viollette sur l'Afrique du Nord ; se déclare solidaire des républicains espagnols ; exprime sa confiance en l'œuvre de rénovation économique et de justice sociale entreprise par le Front populaire ; formule des revendications pour les jeunes et vieux travailleurs, les jeunes chômeurs, les jeunes intellectuels, etc. — XXII[e] Congrès de la Fédération ouvrière et paysanne des associations d'anc. combattants et victimes de la guerre (16-18 avril) ; vœux concernant le chômage, l'entr'aide sociale, l'action civique et les revendications matérielles des anc. combattants ; le Congrès estime que la propagande pacifiste doit se faire sur ces bases : modification de la constitution de la S. D. N., abandon par les Etats d'une partie de leur souveraineté au profit de la S. D. N., modifiée de façon à rendre possible la création des Etats-Unis d'Europe, réorganisation économique de l'Europe, désarmement simultané et nationalisation de la fabrication et du commerce des armes ; réclame les relations commerciales avec l'Espagne légale.

Grande-Bretagne. — *Manchester :* Conférence annuelle du Labour Party indépendant (16-18 avril) ; repousse la tactique du Front populaire, mais préconise la formation d'un Front commun en vue d'adopter une action commune de tous les éléments de la classe ouvrière ayant pour base un programme de demandes immédiates sur lesquelles ils seraient tombés d'accord ; affirme qu'en dépit des procès de Moscou le parti doit défendre la Russie soviétique contre l'agression impérialiste.

Italie. — *Rome :* Signature d'un accord anglo-italien réglant tous les problèmes en suspens entre les deux pays depuis 1935 ; il est constitué par un protocole, huit instruments-annexes, un échange de lettres et un accord de bon voisinage italo-britanico-égyptien. — Célébration du 20[e] anniversaire de la fondation de la jeunesse féminine d'Action catholique italienne (16-17 avril).

Palestine. — Violents engagements entre terroristes indigènes et détachements de troupes britanniques dans le secteur de Naplouse et Turkarem (16-17 avril) ; 50 tués, une centaine de blessés.

Pologne. — *Varsovie :* La légation de Roumanie est élevée au rang d'ambassade, ainsi que la légation de Pologne à Bucarest.

Dimanche 17 avril.

Saint-Siège. — Canonisation des bienheureux André Bobola, Giovanni Leonardi et Salvator da Horta.

France. — *Paris :* Mort de Joseph Sansbœuf, né à Guebwiller le 6. 11. 48, architecte, anc. président de l'Union des sociétés de gymnastique de France et de la Ligue des patriotes, prit part à tous les mouvements suscités pour ramener l'esprit patriotique en France, un des promoteurs de l'indépendance tchécoslovaque, maire adjoint du VIII[e] arrondissement.

Grèce. — *Athènes :* Décret interdisant aux étrangers d'acquérir des terrains dans l'île de Crète.

Portugal. — *Lisbonne :* Lettre de l'épiscopat portugais annonçant un pèlerinage national à N.-D. de Fatima le 13 mai, pour accomplir le vœu fait par les évêques en 1936 si le Portugal était préservé du communisme.

Roumanie. — *Bucarest :* Arrestation du capitaine Cornelius Codreanu et de deux cents chefs de la « Garde de fer », qui préparaient une marche sur la capitale ; leur journal *Cuventul* est supprimé ; le général Jean Antonescu, anc. min. de la Guerre, est mis en congé de trente jours ; le 19 avril, il est condamné à six mois de prison et 2 000 francs d'amende pour diffamation envers l'anc. ministre Nicolas Iorga.

Lundi 18 avril.

Saint-Siège. — S. S. Pie XI envoie sa bénédiction au général Franco qui avait remercié Sa Sainteté pour la canonisation du missionnaire franciscain Salvator da Horta.

Allemagne. — *Munich :* Entretien des cardinaux Innitzer et Faulhaber et de Mgr von Preysing.

Mardi 19 avril.

France. — *Nice :* 71[e] Congrès des Sociétés savantes (19-23 avril), sous la présidence de M. Clovis Brunel ; 204 communications sont inscrites au programme, ayant pour sujet l'histoire, l'archéologie, l'économie, la géographie de la Provence d'abord, puis des autres régions de la France et des pays d'outre-mer. — XXVII[e] Congrès de

l'Union nationale des étudiants (19-24 avril) ; demande la création d'un centre de médecine préventive auprès de chaque Université, l'assurance des étudiants en cas de maladie, la création de centres universitaires aux colonies, le rejet de l'orientation obligatoire, le rejet du projet d'école nationale d'administration, la réforme du sport universitaire, l'unification des programmes de la pharmacie et le relèvement de la moralité de la profession, la limitation des naturalisations des médecins étrangers, l'obligation pour tous les étudiants des examens de médecine préventive.

— *Paray-le-Monial :* LVIe Congrès national de l'Union des œuvres (19-22 avril) ; traite de l'organisation catholique des loisirs ; rapports sur les Commissions du travail du Comité national des loisirs de l'Action catholique française, la pédagogie active dans les œuvres de vacances, les nouvelles dispositions administratives dans les œuvres de vacances, les loisirs et la vie paroissiale, les colonies restreintes ou les colonies nombreuses, l'organisation diocésaine des loisirs, le problème des loisirs et les solutions proposées par les différents mouvements d'Action catholique, la formation et l'utilisation des collaborateurs en colonies de vacances, les loisirs et la vie spirituelle, les loisirs et la famille, le théâtre et la chanson au service des loisirs, les gîtes d'étapes catholiques et les Auberges de la jeunesse.

— *Paris :* Sentence de M. Henri Giraud, directeur général des travaux de Paris, désigné comme surarbitre dans le conflit de la métallurgie : il déclare irrecevable la demande d'augmentation de salaires et formule deux recommandations aux parties.

— *Valette-du-Var* (Château du Coudon) : Mort du colonel Yves Picot, né à Brest le 17. 3. 62, élève de Saint-Cyr, chef de bataillon en 1914, participa aux batailles de Guise, de la Marne, de Nouvion-en-Thiérache, de Corbeny ; nommé lieutenant-colonel, il combattit à Verdun, en Argonne, au Chemin des Dames, blessé à Belloy-en-Santerre, 1917 ; député de la Gironde, 1919, de Libourne, 1924-32, de l'Action catholique républicaine et sociale, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, 1926 ; fondateur de l'Association des « Gueules cassées ».

Brésil. — *Rio de Janeiro :* Décret interdisant aux étrangers toute activité politique.

Espagne. — Les troupes nationalistes occupent Viella dans le Val d'Aran ; elles établissent un poste-frontière à Pont-du-Roi le 20 avril.

— *Valence :* Le gouvernement demande au Secrétariat S. D. N. d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session la question de l'intervention étrangère dans la guerre civile espagnole.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Le gouvernement reconnaît l'Empire italien d'Ethiopie.

Tunisie. — A Tunis et à Sousse, condamnation de plusieurs agitateurs néo-destouriens pour port ou détention d'armes prohibées.

Turquie. — Tremblement de terre dans la région de Césarée et sur la côte de la mer Noire ; 250 morts, 38 villages entièrement détruits, 340 localités partiellement atteintes.

Mercredi 20 avril.

France. — *Rennes :* XVIIes Journées universitaires catholiques (20-22 avril), réunissant 1 100 délégués ; thème général : la liturgie ; conférences sur le sens et la portée des rites, les origines de la liturgie aux IIIe et IVe siècles, la vie liturgique dans une paroisse de chrétienté, la liturgie dans la vie de l'enfant et dans la vie familiale.

— *Strasbourg :* IIIe Congrès de l'Association Guillaume-Budé (20-22 avril) ; adopte différents vœux sur la classe d'orientation ; demande que soit institué pour les étudiants de Facultés des lettres un enseignement de transition, dont le but sera de leur donner la formation nécessaire pour aborder avec fruit la préparation de la licence, et que cet enseignement soit sanctionné par un examen commun à tous.

Chine. — Les troupes japonaises s'emparent de Ling-Yi, place forte du Chantoung qu'ils avaient laissée derrière eux lors de leur précédente avance.

Russie. — *Moscou :* Le Conseil des commissaires du peuple et le Comité central du parti communiste prennent trois décisions destinées à consolider le régime des Kolkhozes, à en augmenter les recettes et à réprimer les violations de leur statut.

Suisse. — *Berne :* Le Conseil fédéral demande au Secrétariat S. D. N. d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session la question du rétablissement de la neutralité intégrale de la Confédération suisse.

Jeudi 21 avril.

France. — *Besançon :* XXIIIe Congrès annuel de la Fédération nationale des syndicats diocésains d'enseignement libre (21-24 avril) ; rapports sur l'enseignement religieux à l'école ; l'orientation scolaire ; l'inspection médicale scolaire, l'éducation physique, les loisirs ; l'esprit chrétien des éducateurs ; la pédagogie laïque et la pédagogie chrétienne, devant l'école nouvelle ; la réforme de l'enseignement devant le Parlement et le Conseil supérieur de l'instruction publique.

— *Marseille :* Premier Congrès national de philosophie (21-22 avril), réunissant une centaine d'adhérents ; communications sur l'importance du criticisme pour la philosophie contemporaine et sur la légitimité et la signification de la métaphysique.

— *Paris :* M. Marcelino Pascua y Martinez, ambass. du gouvernement de Madrid, remet ses lettres de créance au président A. Lebrun. — Mort de Mgr Alexandre Le Roy, de la Congrégation du Saint-Esprit, né à Saint-Senier-de-Beuvron, 19. 1. 54, missionnaire à la Réunion, 1877, prof. et principal du collège de Pondichéry, missionnaire au Zanguebar, 1881, élu év. tit. d'Alinda et vicaire apostol. du Gabon, 3. 6. 92, Supérieur général de sa Congrégation et démissionnaire de son vicariat, 24. 5. 96, promu archev. tit. de Carie, 16. 6. 21, démissionnaire du supériorat général, 20. 6. 26, chevalier de la Légion d'honneur, 21. 1. 24 ; auteur de nombreux récits de voyages et de missions, et de *Les Pygmées*, 1884-1894, *La religion des Primitifs*, 1909, *Credo*, 1914. — Mort du sénateur Henri Connevot, né à Moutier-Rozeille le 12. 12. 73, entrepreneur de travaux publics, député d'Aubusson, 1914-31, sénateur de la Creuse, 22. 2. 31, de la Gauche démocratique.

Algérie. — *Alger :* Les maires d'Algérie retirent la démission qu'ils avaient donnée pour protester contre le projet Blum-Viollette.

Chine. — Les mahométans se révoltent contre l'influence soviétique dans le Sin-Kiang (Turkestan chinois) et s'emparent d'Ak-Sou.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le gouvernement adresse au Mexique une seconde note réfutant la réponse faite par celui-ci le 12 avril au sujet de l'expropriation des Compagnies pétrolières. — 2 000 prêtres anglicans adressent au primat de Cantorbéry et à tout l'épiscopat anglican une lettre ouverte dans laquelle ils déclarent se tourner vers le catholicisme si les évêques anglicans continuent à donner l'exemple de l'indiscipline (rejeter la doctrine des miracles, mettre en doute la punition infernale des péchés, admettre les femmes au sacerdoce, donner le mariage religieux à des divorcés).

Pologne. — *Varsovie :* 40 000 membres de l'Union de la Jeune Pologne quittent le « Service des jeunes », organisation faisant partie du camp de l'Union nationale, dirigée par le général Stanislas Skwarczynski.

Vendredi 22 avril.

Autriche. — *Vienne :* Mort d'Arthur Krupp, président et fondateur des usines Krupp à Berndorf, âgé de 82 ans.

Grande-Bretagne. — *Lympne :* L'aviateur australien Jim Broadbent bat le record Australie-Angleterre par 5 jours 4 h. 22 min.

Russie. — *Moscou :* Le gouvernement notifie au Reich la suppression de la légation de l'U. R. S. S. à Vienne.

Samedi 23 avril.

Belgique. — *Bruxelles :* Le général Iserentant, commandant de l'aviation belge depuis 1935, est invité à faire valoir ses droits à la retraite ; plusieurs officiers supérieurs se solidarisent avec leur chef et donnent leur démission.

Espagne. — Offensive des nationalistes sur le front Molinos, Valdeconejos et Fuentes Calientes en direction d'Aliaga.

Etats-Unis. — Coup de grisou dans les mines de charbon de Keene Mountains (Virginie de l'Ouest) ; 45 morts, nombreux blessés.

Guatemala. — *Guatemala :* Signature d'un accord commercial avec la France.

Tchécoslovaquie. — *Carlsbad :* Congrès des Allemands des Sudètes (23-24 avril) ; rejette le statut des minorités préconisé par M. Milan Hodza, réclame l'établissement d'une complete égalité de droits et d'une égalité de rang entre le groupe ethnique allemand et le peuple tchèque, la reconnaissance du groupe ethnique des Allemands des Sudètes comme personnalité juridique, l'établissement d'une autonomie administrative allemande dans le territoire allemand dans tous les domaines de la vie publique, là où il s'agit des intérêts et d'affaires concernant le groupe ethnique allemand.

Dimanche 24 avril.

France. — *Montpellier :* Mort du poète Raymond de la Tailhède, né à Moissac en 1867, études à Paris, co-fondateur de la revue *les Chroniques*, un des fondateurs de l'Ecole romane ; auteur de *De la métamorphose des fontaines*, 1895 ; *Hymne pour la France*, 1917 ; *Le deuxième livre des Odes*, 1920 ; *Jules Teiller*, 1926 ; *Ses poesies*, 1927 ; *Un débat sur le romantisme*, 1929 ; *Orphée ; Prométhée* ; adaptation de *Ajax*.

Belgique. — *Bruxelles :* Le Congrès extraordinaire du bloc catholique belge repousse les projets financiers du gouvernement, déclare que l'équilibre budgétaire doit être obtenu, avant tout, par d'importantes économies ; en raison de la situation économique, il préconise le rétablissement de la taxe de crise.

Brésil. — *Rio-de-Janeiro :* Le gouvernement considère son ambassadeur à Rome comme accrédité auprès du roi d'Italie, empereur d'Ethiopie.

Chine. — Les Japonais occupent Tancheng.

Estonie. — *Tallinn :* M. Constantin Paets, par 219 voix contre 19, est élu président de la République, par les deux Chambres et par l'assemblée des corps représentatifs communaux.

Russie. — *Moscou :* Le journal *Rabotchaïa Moskva* annonce l'arrestation d'un archevêque, d'un évêque, d'un comte et de 21 membres d'une « organisation religieuse d'espionnage contre-révolutionnaire terroriste ».

Lundi 25 avril.

France. — *Lyon :* Assemblée constituante de l'Eglise réformée de France (25-29 avril) sous la présidence du pasteur Marc Boegner ; les délégués adoptent les articles constitutionnels de l'Eglise réformée et adressent aux pasteurs et aux fidèles un message célébrant l'unification des quatre branches du protestantisme français.

— *Noyant-Méon :* Un autocar ramenant des pèlerins de Lisieux est broyé par un rapide ; 7 morts, 7 blessés.

Grande-Bretagne. — *Drumoak :* Mort de sir Robert Williams, né à Aberdeen en 1860, études au gymnasium d'Aberdeen et à Kimberley, collaborateur de Cecil Rhodes pendant vingt ans, travailla au développement de l'Afrique du Sud et de l'Afrique centrale, directeur du chemin de fer de Benguela.

— *Londres :* Signature d'un accord anglo-irlandais portant sur les questions fiscales et économiques, sur les problèmes pendants entre les deux pays et notamment sur celui de la défense nationale.

Italie. — M. B. Mussolini pose la première pierre de la nouvelle ville de Pomezia, la cinquième de la zone des Marais Pontins asséchée.

Pologne. — *Golczyzna :* Mort d'Alexandre Swietochowski, né à Stoczek le 18. 1. 49, philosophe, essayiste, publiciste, romancier, dramaturge et historien, un des chefs du mouvement positiviste polonais, fondateur de l'association « Kultura Polska » et de la revue *Prawda*, collaborateur à *Polonia*, à *Zwrot* ; auteur de *Le père Makarius*, 1876 ; *La genèse des lois morales*, 1877 ; *Aspasia*, 1885 ; *Le poète homme primitif*, 1896 ; *Les utopies dans leur évolution historique*, 1910 ; *Les sources de la morale*, 1912 ; *Histoire des paysans polonais*, 2 vol., 1925-1928 ; *Les Nalencz*, 1929 ; *La généalogie des temps modernes*, 1937, etc.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Mort de François Udrzal, né à Unterrowen le 3. 1. 66, député à la Diète et au Conseil d'Empire, vice-président du Parlement de Vienne, 1917, président du Comité révolutionnaire de la défense nationale, 1918, membre de la Commission de délimitation de la frontière polono-tchécoslovaque, min. de la Défense nationale, 1921-25, président du Conseil, 1929-32.

Yougoslavie. — *Belgrade :* Premier Congrès de l'organisation ouvrière « Yugoras », auquel assistent environ 50 000 personnes de toutes les régions de la Yougoslavie.

— Mort du général Givko Pavlovitch ; collaborateur du voïvode Poutnik et chef d'état-major, il prépara les principaux plans de guerre contre les Turcs, 1912, et contre les Austro-Allemands, 1914, membre de l'Académie royale serbe.

Mardi 26 avril.

France. — *Nice :* Mort de Marius Savignol, né à Toulouse le 17. 9. 66, pharmacien, conseiller général, sénateur de la Haute-Garonne depuis le 7. 10. 28, de la Gauche démocratique.

Belgique. — *Bruxelles :* Le bureau de la Confédération générale du travail belge condamne les occupations d'usines.

Egypte. — *Le Caire :* Démission du Cabinet Mohamed Mahmoud pacha.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le gouvernement proteste auprès des autorités russes contre la façon peu satisfaisante dont les ressortissants anglais sont traités en U. R. S. S.

Inde. — *Viduraswalam* (Etat de Mysore) : Bagarre entre des manifestants nationalistes et la police ; 32 morts, 60 blessés.

Russie. — *Moscou :* On annonce que les militants communistes, le Roumain Jan Boujor et le représentant des Pays-Bas au Komintern, M. Jef Last, ont remis leur démission à leurs sections respectives pour protester contre les procès de Moscou.

Mercredi 27 avril.

France. — *Mont-de-Marsan :* Mort du général de Lobit, né à Arengosse le 10. 4. 60, colonel à Nancy, 1914 ; général en 1917, il dirigea les opérations en Albanie ; mis à la tête des officiers français envoyés en Hongrie en 1919, commandant du 17e corps, à la retraite.

Albanie. — *Tirana :* Mariage civil du roi Zogou Ier et de la comtesse catholique Geraldine Apponyi.

Allemagne. — *Berlin :* Décrets du maréchal H. Goering, commissaire au plan de quatre ans, obligeant les israélites de nationalité allemande à déclarer et évaluer tous leurs biens en Allemagne et à l'étranger, sauf ceux dont la valeur est inférieure à 5 000 marks.

Autriche. — *Vienne :* Les autorités allemandes ordonnent la dissolution de la Société catholique universitaire, de la Fédération de gymnastique chrétienne allemande et de la Société de Saint-Georges des éclaireurs catholiques.

Belgique. — *Zele :* Mort d'Edmond Rubbens, né à Zele en 1894, avocat, député de Termonde, 1921, démocrate chrétien du groupe flamand, président de la Ligue nationale des travailleurs chrétiens, min. du Travail et de la Prévoyance sociale, 1934, min. des Colonies depuis 1935.

Egypte. — *Le Caire :* M. Mohamed Mahmoud pacha remanie le ministère.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Visite de MM. E. Daladier et G. Bonnet, prés. du Conseil et min. des Aff. étr. de France. — Signature d'un accord naval anglo-polonais.

Grèce. — *Athènes :* Signature d'un pacte additionnel gréco-turc.

Italie. — *Florence :* Ve Semaine pour l'Orient chrétien (27 avril-1er mai) sous la présidence des EEm. cardinaux Lavitrano et Dalla Costa ; conférences sur le Concile de Florence, S. Jean Chrysostome, l'iconographie mariale orientale, le culte de la Vierge dans l'Orient chrétien, l'Eucharistie et l'unité de l'Eglise.

— *Rome :* M. Alexandre Zamfiresco, ambass. de Roumanie, présente ses lettres de créance à Victor-Emmanuel III, roi d'Italie et empereur d'Ethiopie.

Mexique. — *Mexico :* Le gouvernement rejette les raisons invoquées par la seconde note anglaise du 21 avril en faveur d'une intervention diplomatique au sujet des concessions pétrolières.

Pologne. — *Katowice :* Formation du nouveau parti unifié allemand, englobant le parti jeune-allemand, l'Union allemande, le Volksbund allemand, le Volksverband allemand, le Volksrat allemand, la Volksvertretung allemande, le Volksbock allemand et le parti allemand de Bielitz.

ROUMANIE. — *Bucarest :* 157 chefs de la Garde de fer, arrêtés le 17 avril, sont mis en résidence forcée pendant un an dans les monastères de Tismana ou de Dragomirna, ou dans le village de Mercurea-Ciucului.

Jeudi 28 avril.

FRANCE. — *Agen :* Intronisation de Mgr Jean-Marie-Marcel Rodié.
— *Rennes :* XVIe Congrès de l'Association du mariage chrétien (28 avril-1er mai) ; traite de l'éducation religieuse à l'école, de l'éducation du cœur à l'école, de la direction spirituelle des adolescents, des qualités naturelles de l'éducateur, de l'éducation morale des tout petits et de l'écolier, de l'éducation morale à l'âge de la puberté, de l'enrichissement mutuel des époux, de la direction des époux, de la morale conjugale, du sacrement de mariage, source de satisfaction.
CHINE. — Les Japonais s'emparent de Ho-Hsien, au sud de Nankin.
EQUATEUR. — *Quito :* Mgr Efrem Forni, nonce apostolique, présente ses lettres de créance au président Alberto Enriquez.
FINLANDE. — *Helsinki :* Le gouvernement considère son ministre à Rome comme accrédité auprès du roi d'Italie, empereur d'Ethiopie.
GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Conversations entre les ministres anglais N. Chamberlain et Lord Halifax et les ministres français E. Daladier et G. Bonnet (28-29 avril) relatives aux relations avec l'Italie, à la situation en Europe centrale, au problème d'Extrême-Orient et aux contacts entre les états-majors ; en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, une double démarche sera faite à Prague pour conseiller le maximum de concessions possibles et à Berlin pour souligner l'intérêt que l'Angleterre attache au maintien de la paix en Europe centrale. — La duchesse d'Atholl donne sa démission de « whip » parlementaire du gouvernement national parce que celui-ci n'a pu faire retirer les troupes italiennes d'Espagne avant la conclusion du traité anglo-italien.
HONGRIE. — *Budapest :* Vote de la loi antijuive.
SUISSE. — *Genève :* M. Harold Butler donne sa démission de directeur du B. I. T.

Vendredi 29 avril.

SAINT-SIÈGE. — Signature, entre le Vatican et l'Italie, d'une convention visant à régler toutes les questions relatives à l'inhumation en Italie des citoyens vaticans.
ALLEMAGNE. — *Munich :* Décret du min. de l'Instruction publique bavarois réglementant l'enseignement religieux dans les écoles ; les enfants ayant dépassé 14 ans pourront prendre librement une décision, quelle que soit la volonté de leurs parents.
BELGIQUE. — *Liège :* Congrès doctrinal de l'Association catholique de la jeunesse belge, qui fête son 25e anniversaire (29 avril-1er mai) ; thème général : l'Action catholique et la nation.
CHINE. — *Hankeou :* Abrogation de la loi défendant l'enseignement obligatoire religieux dans les écoles chrétiennes.
ETATS-UNIS. — *Madison* (Wisconsin) : Formation du « parti progressiste national d'Amérique » sous la présidence du gouverneur Philipp La Follette.

Samedi 30 avril.

SAINT-SIÈGE. — S. S. Pie XI quitte le Vatican pour se rendre dans sa résidence estivale de Castelgandolfo. — S. Em. le cardinal E. Pacelli, secrétaire d'Etat, est nommé légat pontifical au Congrès eucharistique internat. de Budapest.
ITALIE. — Près de Formia, un trimoteur de la ligne Tirana-Rome percute une montagne et prend feu ; les cinq hommes de l'équipage et les 14 passagers, revenant des noces du roi Zogou Ier, sont carbonisés.
— *Rome :* M. Michael Mac White, ambass. de l'Eire, et M. Ernest Brim, ambass. du Panama, présentent les lettres les accréditant auprès du roi d'Italie, empereur d'Ethiopie.
MONACO. — *Monte-Carlo :* Mort du mécène américain Edward Tuck, né à Exeter le 24. 8. 42, consul à Paris, 1864, se fixa en France, 1890, fit don à l'Etat du domaine de Boispréau, fonda l'hôpital de Rueil, subventionna de nombreuses œuvres charitables et dota nos musées de précieuses œuvres d'art.

INDEX DES LIVRES PROHIBÉS

Une nouvelle édition de l'Index vient de paraître (1). *A cette occasion* la Croix (22. 4. 38) *écrit :*

S. Exc. Mgr Ottaviani, assesseur du Saint-Office, a remis dernièrement au Saint-Père la nouvelle édition de l'*Index librorum prohibitorum*, qui, après une longue et soigneuse mise au point, vient de sortir de la typographie vaticane, où l'on peut se le procurer au prix de 10 lires. La dernière édition remontait à 1929 ; elle était même épuisée depuis un certain temps : c'est dire l'accueil empressé qui est fait au nouveau volume, publié sur l'ordre de S. S. Pie XI.

Cette dernière édition de l'*Index* est divisée en cinq parties. Elle comprend d'abord la longue et importante préface rédigée, en 1929 (2), par le cardinal Merry del Val, secrétaire du Saint-Office ; puis l'énoncé des canons du *Codex* concernant la censure ecclésiastique des livres et de leurs auteurs ; en troisième lieu, l'instruction du Saint-Office de 1927 (3) qui est plus que jamais d'actualité, sur le sensualisme en littérature : *De sensuali et de sensuali-mystico litterarum genere*. Enfin le catalogue des livres nommément prohibés par l'Eglise, qui forme la partie principale de l'ouvrage, est lui-même précédé du décret du Saint-Office condamnant *l'Action Française*, que l'actuelle édition de l'*Index*, comme la précédente, a cru devoir reproduire expressément. Ce décret, qui expose en détail le *processus* historique et dogmatique de la condamnation, porte les deux dates du 29 janvier 1914 et du 29 décembre 1926 (4).

LIVRES REÇUS

Aimer la vie, par HENRY BORDEAUX. — Un vol. 20 × 14 cm. de 48 pages. Collection à 1 fr. 95. Flammarion, Paris. 1937.

Le Front populaire au tournant, par MARCEL DÉAT. — Un vol. 19 × 12 cm. de 128 pages. Prix, 9 francs. Editions du journal *La Concorde*. Paris. 1937.

Au service des Broussards (*Radio-causeries*), par le R. P. LÉON LELOIR. Préface du chanoine CRISTIANI. — Un vol. 24 × 16 cm. de 180 pages. Prix, 10 francs. « Grands Lacs », Namur. 1938.

---

(1) *Index librorum prohibitorum SSmi D. N. Pii PP. XI, iussu editus, anno 1938.* Un vol. 19 × 12 cm. relié de 508 pages. Prix, 10 lires. Imprimerie polyglotte vaticane, 1938.
(2) Lettre-préface du 7 juin 1929. Cf. *D. C.*, t. 22, col. 1092-1095.
(3) Instruction du 3 mai 1927. Cf. *D. C.*, t. 35, col. 325.
(4) Cf. *D. C.*, t. 17, col. 135, et t. 35, col. 713. — Tous les documents cités ici ont été recueillis également dans le volume *Pie XI et la presse*, éditions de *la Documentation Catholique*.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (S^te An^me), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* L. VINCENT.